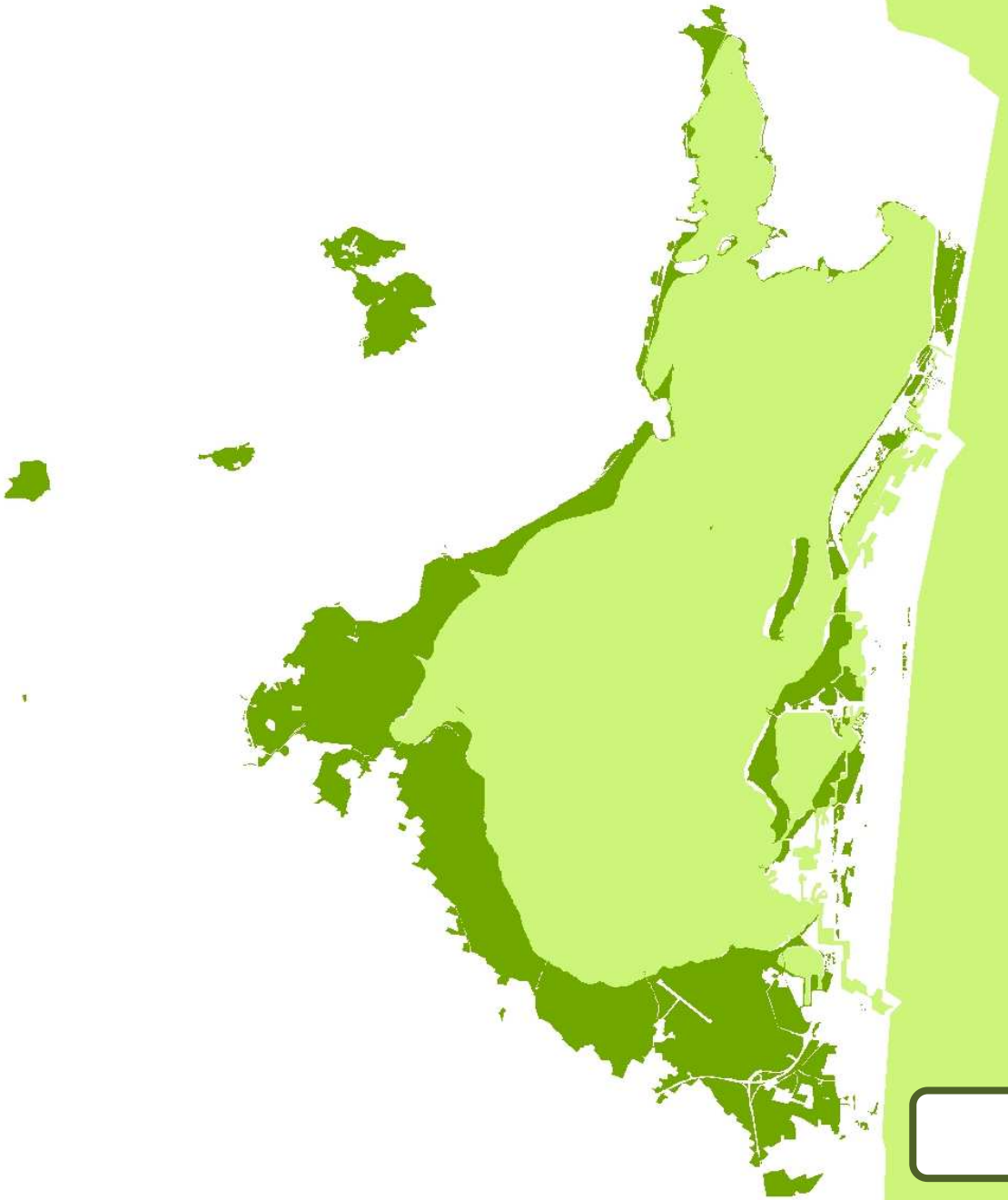
Stratégie de Gestion
en faveur des
Zones Humides
Périphériques à l'étang de Salses-Leucate



TOME 2

OBJECTIFS

Année 2013

Réalisation : Syndicat RIVAGE

Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

(Regroupement Intercommunal pour la Valorisation, l'Aménagement et la Gestion de l'Etang de Salses-Leucate)

Stratégie de Gestion
en faveur des
Zones Humides
Périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Année 2013

Avec le soutien technique et financier de :

Préambule

En réponse à un besoin de plus en plus pressant, le syndicat RIVAGE a engagé la réalisation d'une Stratégie de Gestion en concertation avec tous les partenaires concernés afin d'aboutir à la protection durable, à la mise en valeur et à la maîtrise de la fréquentation des Zones Humides périphériques au complexe lagunaire de Salses-Leucate.

Le document final comprend plusieurs étapes nécessaires à la réalisation d'une Stratégie de Gestion cohérente.
Il établit dans une première partie le « **Diagnostic** » du territoire d'étude, aborde en seconde partie les **« Objectifs »** découlant de ce diagnostic. Une troisième partie viendra ensuite compléter l'ensemble, il s'agit du « **Programme d'Action ».**

Le document que vous êtes actuellement en train de consulter constitue le **second volet**, soit la partie développant les **Objectifs** de gestion.

Cette Stratégie de Gestion s'inscrit dans la continuité et de façon transversale au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et au Document d'Objectifs des sites Natura 2000 de ce territoire.

Ce plan d'action en faveur des Zones Humides du périmètre du SAGE de Salses-Leucate s'inscrit dans un projet pilote d'application du volet "Zones Humides" de la Loi DTR en réponse à l'appel à projet de l'Etat **"Erosion, Aires de captage et Zones Humides"** lancé en 2005.

Sommaire

Structure de la Stratégie de Gestion **8**
CHAPITRE 1 Stratégie et mise en œuvre **9**
1.1 Contexte de la réalisation de la Stratégie de gestion 9
1.2 Durée de la Stratégie de Gestion 11
1.3 Stratégie opérationnelle du PGZH 12
1.4 Orientations du Plan de Gestion 13
1.4.1 Maitriser les surfaces en Zone Humide 13
1.4.2 Maintenir ou améliorer la valeur des Zones Humides 13
1.4.3 Animer et mettre en œuvre la Stratégie de gestion 14
CHAPITRE 2 Objectifs de la Stratégie de Gestion **15**
2.1 Les objectifs transversaux 17
2.2 Les objectifs spécifiques 19
2.3 Les objectifs Stratégiques 21
2.4 Les objectifs Opérationnels 22
2.5 Elaboration du programme d'Action annuel 24
CHAPITRE 3 Priorisation des Actions **26**
3.1 Priorité relative des Zones Humides 26
3.1.1 Données issues de la Hiérarchisation 27
3.1.2 Positionnement de la CLE 29
3.2 Priorisation aux vues des Objectifs spécifiques 32
3.3 Faisabilité technique et financière 38
CHAPITRE 4 Réalisation des Objectifs **39**
4.1 Les Plans de Gestion 39
4.2 Les Actions transversales 40
4.3 Elaboration des Actions 40
4.4 Les fiches Actions 41
CHAPITRE 5 Tableau de bord **43**
CHAPITRE 6 Bilans et suivis **45**
6.1 Bilans annuels 45
6.2 Bilan final 45
6.3 Actualisation du Diagnostic 45
CHAPITRE 7 Articulation Zones Humides et Natura 2000 **46**
7.1 Evaluation des incidences Natura 2000 46
7.2 Articulation entre les deux démarches 47

Structure de la Stratégie de Gestion

Comme indiqué dans le tome 1 (Diagnostic), le présent document s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Gestion dans son ensemble. Le tome 2 aborde donc les orientations qui seront déclinées en objectifs.

Le tome 2, « Objectifs » sera, tout comme le tome 1 « Diagnostic », repris tous les 6 ans afin de prendre en compte les problématiques émergées durant ce laps de temps ainsi que les problématiques traitées qui auront ainsi évoluées suite aux opérations de gestion et évolution des priorités.

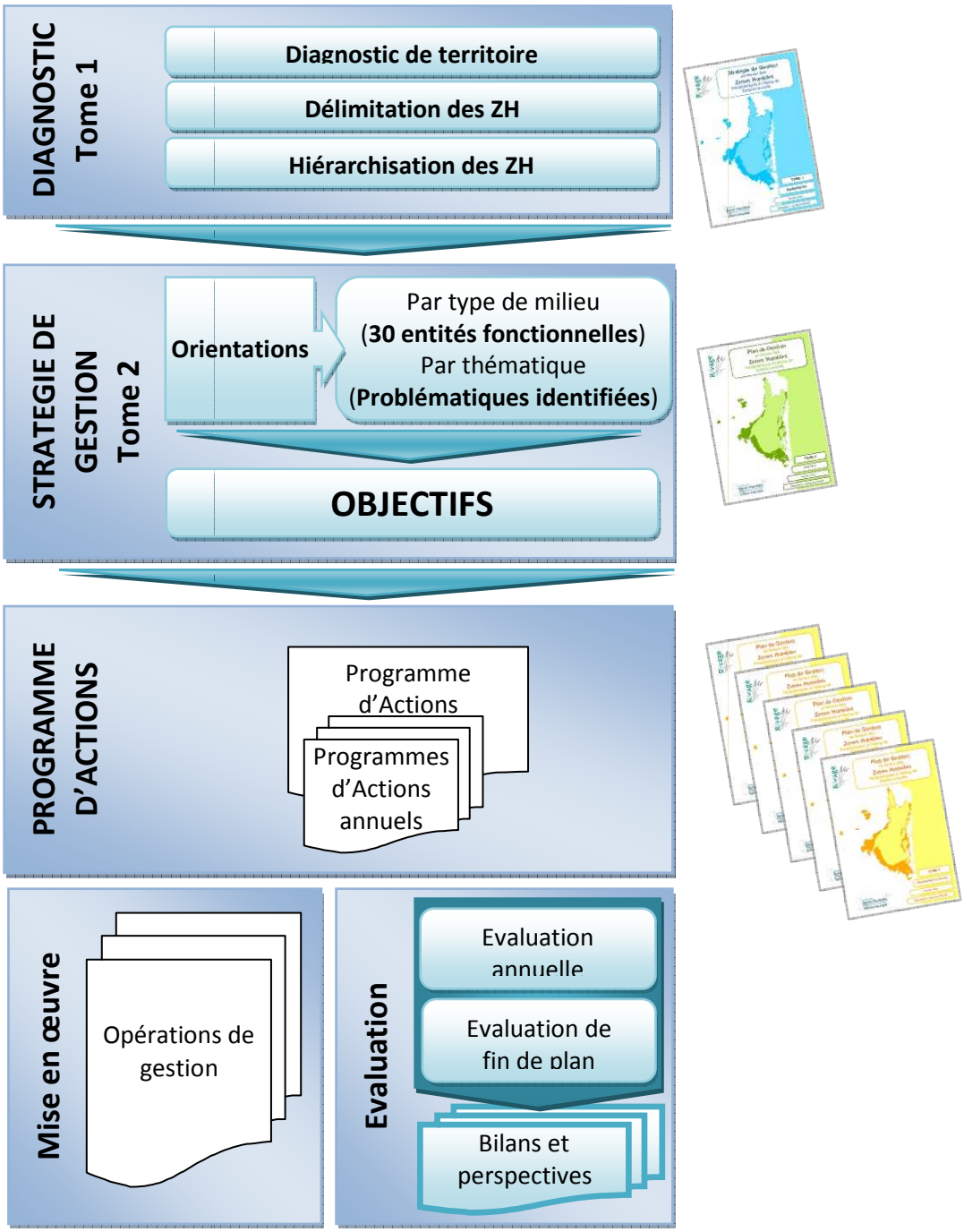


Figure 1: *Structure de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate*

CHAPITRE 1 Stratégie et mise en œuvre

1.1 CONTEXTE DE LA REALISATION DE LA STRATEGIE DE GESTION

Ce plan d'action s'inscrit dans le prolongement de la dynamique engagée par le syndicat mixte RIVAGE pour établir une gestion optimale et concertée des Zones Humides sur le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux) de l'étang de Salses Leucate.
A travers un Diagnostic complet, ces milieux bénéficient actuellement d'une visibilité précise.

Les grandes orientations de cette Stratégie de Gestion sont les suivants :

- Maitriser les **surfaces** en ZH
- Maintenir ou améliorer la **valeur** des Zone Humide
- Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion

La volonté est de ne pas afficher d'ambition irréalisable, mais d'identifier et de mettre en œuvre les actions les plus pertinentes de façon concertée et partenariale pour atteindre les objectifs de la Stratégie de Gestion.

L'ensemble de la démarche sera en étroite relation et cohérence avec les dispositifs de gestion menés sur le territoire du Syndicat RIVAGE. Ainsi qu'avec le « Plan National d'Action pour les Zones Humides (2010 - 2013) ». Des groupes de travail ou autre instance de concertation ont été réunis dans le cadre d'autres démarches.
Dans un souci d'efficacité, et pour limiter la sollicitation des acteurs sur des thématiques communes, les discussions abordées dans le cadre des autres démarches menées par le syndicat RIVAGE ont étés prises en compte lorsque cela a été possible et pertinent.

Les Objectifs proposés sont issus de l'application d'une synthèse de méthode de planification à la quelle il a été intégré les orientations/objectifs/dispositions issus de plusieurs stratégies applicables dans cette démarche.
Les supports principaux ont étés:
- le PNA Zones-Humides,
- les SDAGE/SAGE concernant nos ZH,
- le Diagnostic du PGZH (principalement la hiérarchisation),
- le DOCOB dans des cas précis et pour une réalité de territoire,
- et enfin des retours d'acteurs

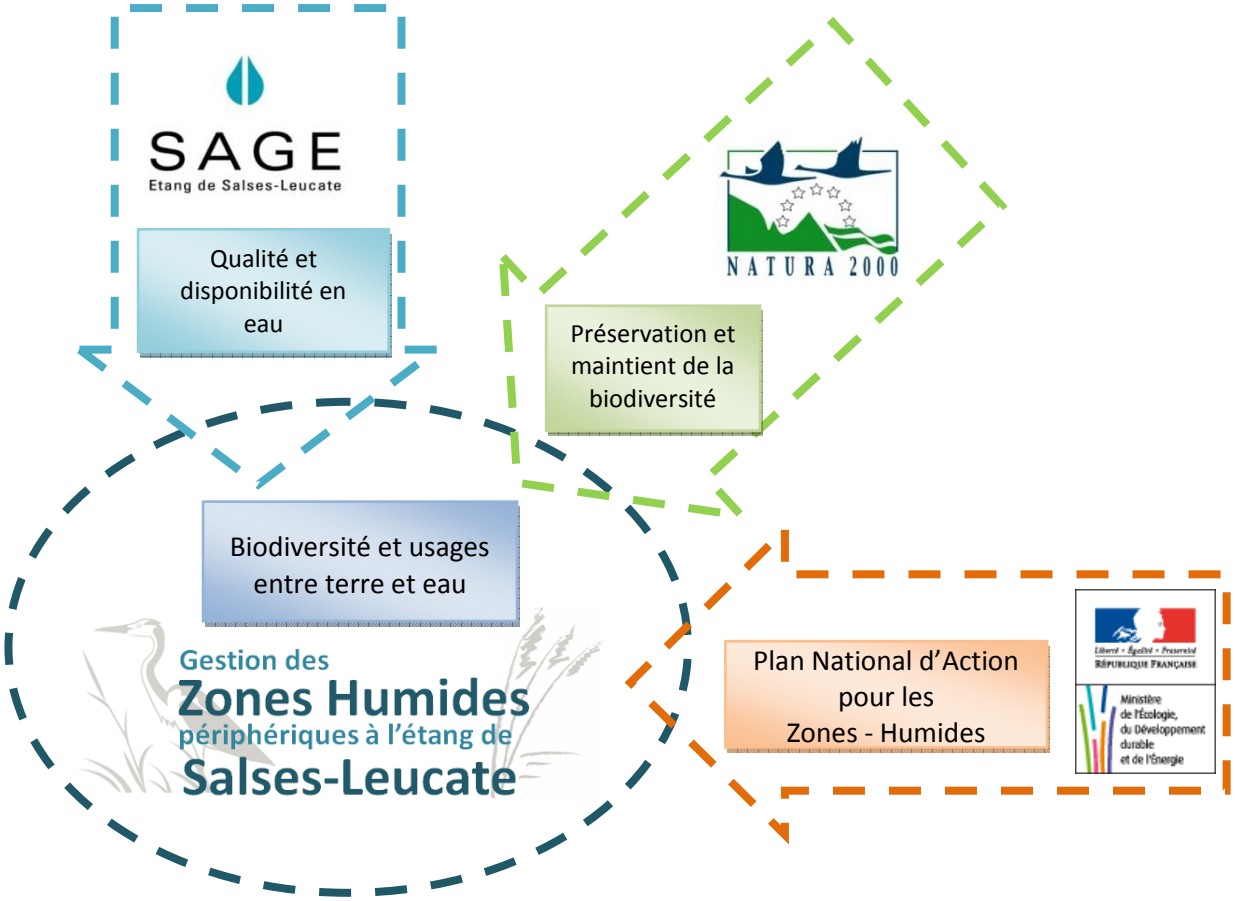


Figure 2: *Mise en cohérence de la Stratégie de Gestion*

De nombreux autres documents de planification ont étés consultés et imprègnent profondément les différentes parties de cette Stratégie de Gestion.
Il sera possible de citer entre autres :

- La convention « Zones-Humides » (Convention d'objectifs pour la préservation et la mise en valeur des Zones Humides du Languedoc-Roussillon) 01/08/2012
- La Stratégie Nationale pour la préservation de la Biodiversité (volet ZH)
- Les 9eme et 10eme Programmes de l'Agence de l'Eau
- Le SDAGE RM
- Les Objectifs du Grenelle de l'environnement en termes de Trames Vertes et Bleues déclinée à l'échelon régional (axe Zones Humides)
- Les politiques départementales en faveur des Espaces Naturels Sensibles

1.2 DUREE DE LA STRATEGIE DE GESTION

Compte tenu du niveau des connaissances actuelles sur les Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate, et les demandes constantes des différents acteurs concernant des points précis; une première phase de 6 années semble adaptée pour profiter de la dynamique et aborder les sujets les plus transversaux et attendus de tous.
En effet, la vision relativement précise d'une part des emprises en Zones Humides mais aussi de leur valeur à travers la hiérarchisation des Zones Humides permet d'aborder de nombreuses problématiques en maitrisant la donnée.
Toutefois, malgré la précision actuelle des connaissances, l'amélioration de celles-ci demeure importante, et permettre de mieux déni à l'issue des 6 ans une stratégie toujours plus en phase avec les réalités du territoire.
Cette durée de 6 ans destinée aux actions qui présentent une faisabilité quasi immédiate, ne doit cependant pas faire obstacle au lancement d'actions de longue durée, en particulier la gestion à long terme de sites complexes et particulièrement sensibles tels que les Sagnes de Salses-le-Château qui constituent des milieux à forte valeur patrimoniale et identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de la hiérarchisation des Zones Humides.

La préservation des surfaces vis à vis des facteurs de dégradation anthropiques doit être mise en œuvre durant les 6 premières années de la SGZH, car la disparition des Zones Humides au niveau global constitue une réelle préoccupation et demeure la priorité de toute action en faveur de ces biotopes.

Un premier bilan mené à l'issue des 6 premières années d'application des Plans d'Actions permettra la définition de nouveaux Objectifs et Actions à la lumière des actions menées durant la première phase, ainsi que des connaissances acquises, et orienter la poursuite de mesures de gestion.

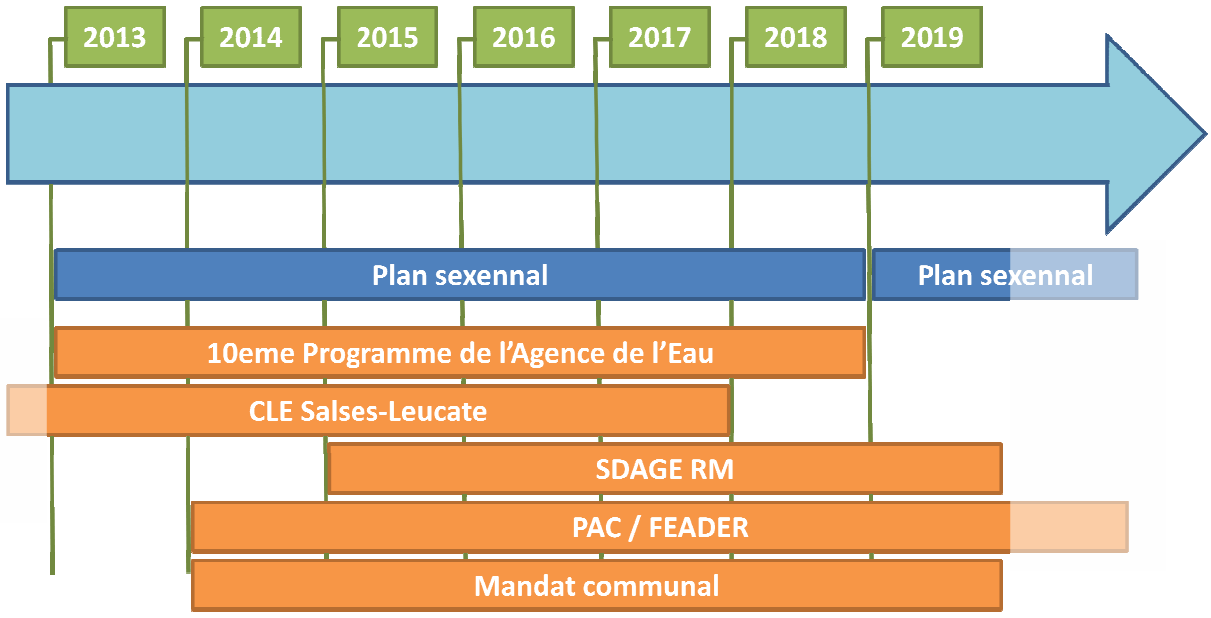


Figure 3: *La Stratégie de Gestion dans le temps*

1.3 STRATEGIE OPERATIONNELLE DU PGZH

La problématique Zones Humides sur le territoire sera traitée sous deux aspects différents, répondant tous deux aux orientations du plan de gestion.

- Un aspect transversal (les grandes thématiques communes sur l'ensemble du territoire)
- Un aspect fonctionnel (avec une entrée géographique, par entité ou sous entité)

Après proposition, au cours de réunions, d'ateliers thématiques ou groupes de travail, et Comités techniques, ces objectifs ont étés présentés (CTZH du 17/01/2013), évalués, amendés et complétés (durant les trois semaines qui ont suivi ce Comité Technique), avant d'être présenté à la CLE (15/02/2013).

1.4 ORIENTATIONS DU PLAN DE GESTION

L'ensemble de ce document retrace la démarche qui mène à la définition des Objectifs suite à la phase de Diagnostic préalable à la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate. Ces Objectifs répondront aux grandes orientations de ce plan de gestion.

1.4.1 MAITRISER LES SURFACES EN ZONE HUMIDE



La maitrise des surfaces en Zone Humide est un enjeu majeur. Au cours des dernières décennies, la plus grande partie des Zones Humides en Europe et dans le monde a disparu, ce constat est transposable au phénomène constaté en France ainsi que sur notre bassin versant. Ces dynamiques de destruction et de dégradation des Zones Humides ne sont pas endiguées en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation des acteurs locaux pour leur protection.

A l'échelle nationale, la superficie de ces milieux est encore mal connue, ce qui n'est pas le cas sur le périmètre du syndicat RIVAGE. Souvent, la destruction et la dégradation de ces Zones Humides sont ressenties comme étant sans conséquence importante sur l'environnement. En fait, c'est l'effet cumulé de la dégradation de ces zones humides à l'échelle d'un bassin versant tel que le notre qui engendre des conséquences.
Le drainage, le busage, le remblaiement ou encore la mise en culture de ces petites Zones Humides, contribue au morcellement et à la disparition général de ces milieux. **C'est pourquoi chaque mètre carré compte.**
La conservation de ces petits milieux humides est également importante pour répondre aux objectifs européens et français, de plus, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) approuvés fin 2009 ont pu prévoir des orientations et dispositions en faveur aux zones humides et parfois spécifiques aux zones humides dites « ordinaires ».

1.4.2 MAINTENIR OU AMELIORER LA VALEUR DES ZONES HUMIDES



Les intérêts que représentent les Zones Humides en matière de maintien de la biodiversité et de traitement de l'eau sont désormais bien connus. A tel point que depuis quelques années, on tente même parfois de recréer des Zones Humides dites artificielles. **La qualité de ces milieux assure un fonctionnement optimal de certains services rendus par les Zones Humides.**
Outre la régulation des flux d'eau et la qualité « d'accueil » en termes de biodiversité, le phénomène de phytoépuration recréé dans certains process industriels (STEP, pisciculture …), est naturellement efficient sur notre territoire.
Les Zones Humides constituent d'importants tampons entre les milieux agricoles et les cours d'eau, sans condamner des pratiques qui sont économiquement et environnementalement indispensables, 35% de la superficie du pays sont traités par des produits phytosanitaires. Par ruissellement, une bonne partie de ces produits rejoint les cours d'eau et participe à la dégradation de la qualité du milieu. C'est donc là que le principe épuratoire de la Zone Humide entre en jeu et permet de stocker les effluents pour que la faune et la flore dégrade la pollution avant que celle-ci ne puisse atteindre la lagune.

1.4.3 Animer et mettre en œuvre la Strategie de gestion

Pour que la Stratégie de Gestion des Zones Humides soit un document de planification vivant et que cet outil trouve une dimension concrète, suite à sa rédaction, il est apparu indispensable d'animer la démarche. Cela se traduira à travers la réalisation et la mise en œuvre de Plans de Gestion locaux ou d'Actions transversales ainsi que par la mise en place du tableau de bord de cette stratégie. C'est ainsi que la SGZH trouvera sa phase opérationnelle.

Il faut garder à l'esprit que la Stratégie de Gestion répond aux besoins du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le volet spécifique Zones Humides. C'est donc naturellement que les préconisations du comité d'agrément du bassin RM ont constitué les orientations générales de la SGZH.

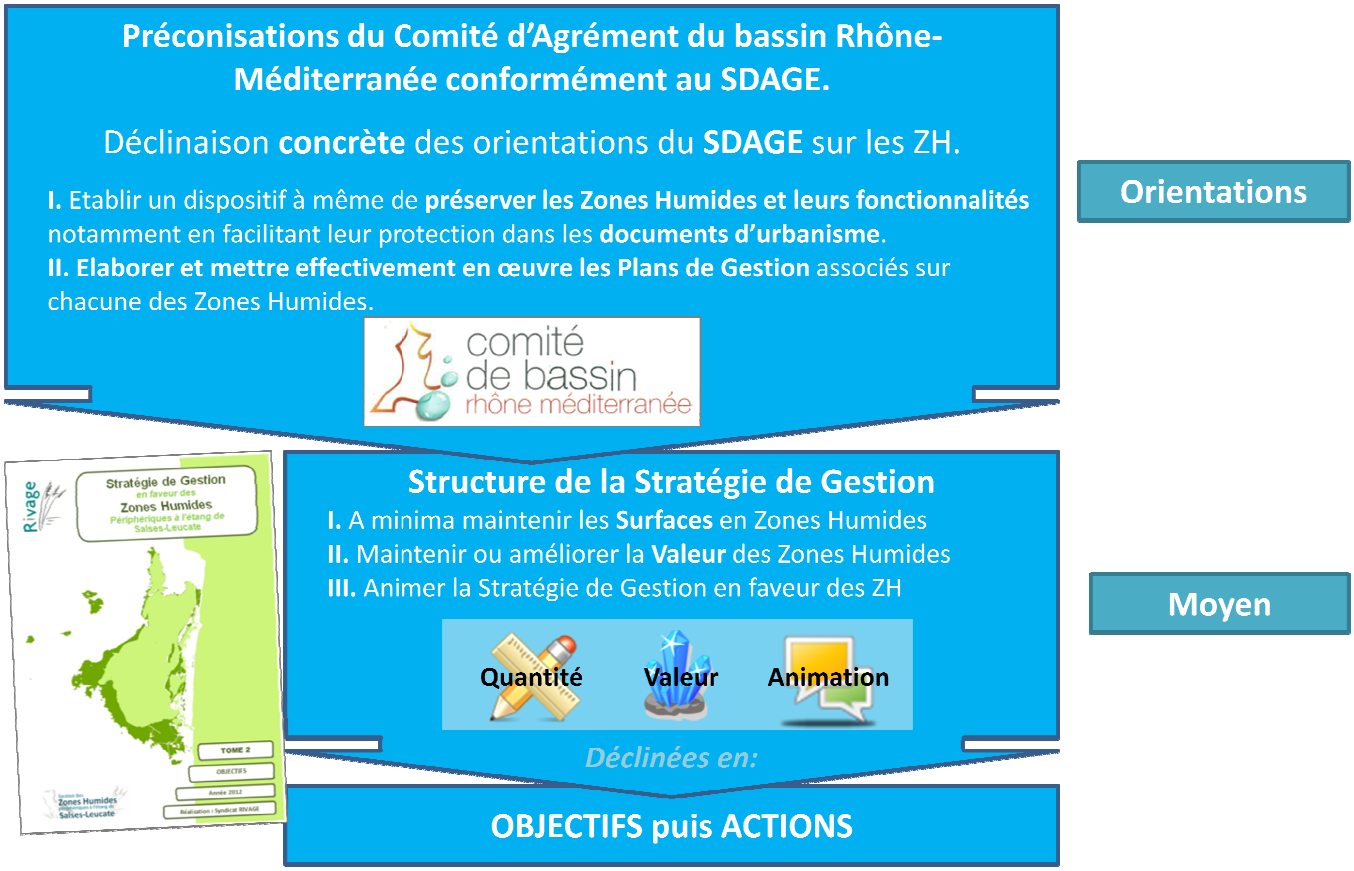


Figure 4: *Préconisations du Comité d'Agrément du bassin RM*

En bref…

- **3 volets :**
 - **Maitriser les surfaces en ZH**
 - **Maintenir ou améliorer la valeur des ZH**
 - **Animer et mettre en œuvre la stratégie de gestion**
- **Des Objectifs Stratégiques**
- **Des Objectifs Opérationnels**
- **Des Programmes d'Actions annuels reconduits sur 6 ans**

CHAPITRE 2 Objectifs de la Stratégie de Gestion

L'objectif exprime ce que l'on veut faire.
Il formule les orientations à poursuivre
et se décline en une ou plusieurs actions.

Voici en quelques lignes les termes expliquant les différentes imbrications qui ont permis de procéder à l'élaboration des Objectifs de cette Stratégie de Gestion.
Les différents termes seront expliqués en détail par la suite.

Objectifs Spécifiques :
Ces Objectifs, Spécifiques et Transversaux, constituent le point initial qui permettent ensuite d'identifier les Objectifs Stratégiques.
Les Objectifs Spécifiques sont identifiés pour chaque entité humide et cela en réponse à toutes **les pressions** identifiées pour ces 30 Zones Humides.

Objectifs Transversaux :
Tout comme les Objectifs Spécifiques, les Objectifs Transversaux sont identifiés pour chaque Zones Humides mais seront traité d'un point de vue territorial. Il s'agira de mettre en valeur et améliorer **la valeur** et ainsi les services rendus par les Zones Humides

Déclinés en :

Objectifs Stratégiques :
Ils expriment de façon concrète **la finalité et les effets recherchés**, ils sont liés à une des orientations et doivent être définis en nombre limité pour garantir la lisibilité et l'efficacité.
La déclinaison d'objectifs globaux stratégiques en objectifs opérationnels est indispensable à la mise en œuvre des mesures qui permettront l'évaluation.

Déclinés en :

Objectifs Opérationnels :
Les Objectifs Opérationnels sont la transcription des Objectifs Stratégiques de la Stratégie de Gestion définis de façon plus précise et qui permettra d'y intégrer la notion de temps, de moyen et de faisabilité en vue de créer les Actions. Ils sont relatifs aux leviers d'action mis en œuvre et permettent d'organiser la gestion.

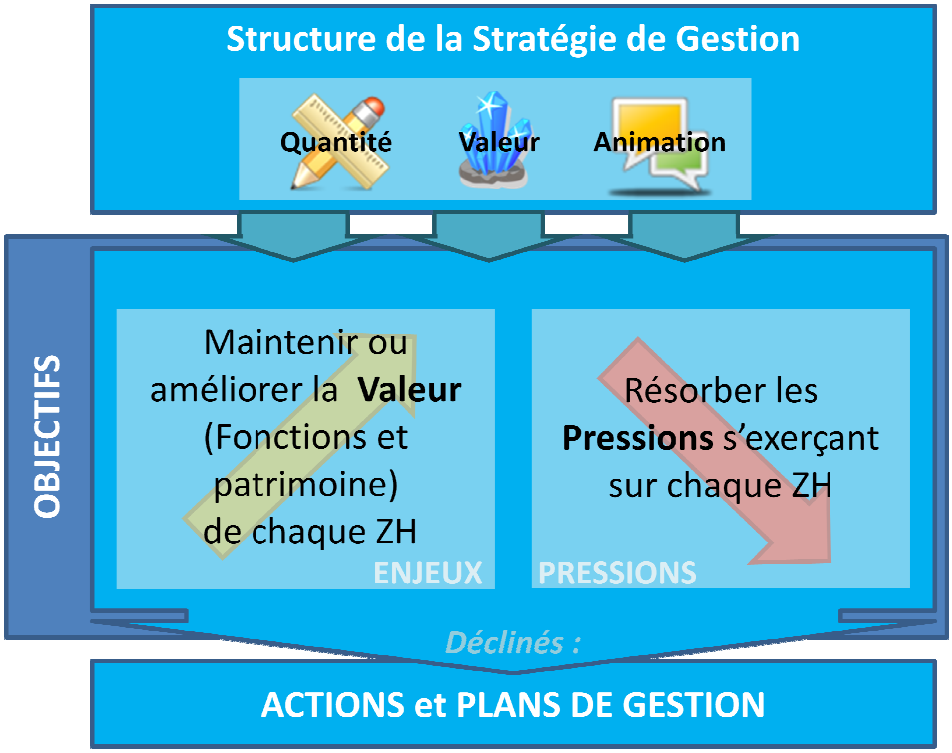


Figure 5: *Construction des Objectifs*

Plusieurs Objectifs de valorisation des Zones Humides périphérique à l'étang de Salses-Leucate ont été définis en Comité Technique spécifique. Chaque Objectif répond à une ou plusieurs orientations.

Ces Objectifs doivent viser à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, les Zones Humides tant d'un point de vue surfacique que fonctionnel, et cela en conciliant la préservation d'espaces naturels et le maintien des activités et usages.

Ainsi, les acteurs locaux ont été invités à reformuler les Objectifs Stratégiques et Opérationnels jugés nécessaires, sur la base de l'état des lieux fait à travers le Diagnostic (Tome 1), de leurs connaissances du site, et en tenant compte de leurs préoccupations.

A ce titre, et au vu des objectifs proposés, il a été choisi de ne pas les prioriser. Nous considérons que les Objectifs Stratégiques ont le même niveau de priorité.

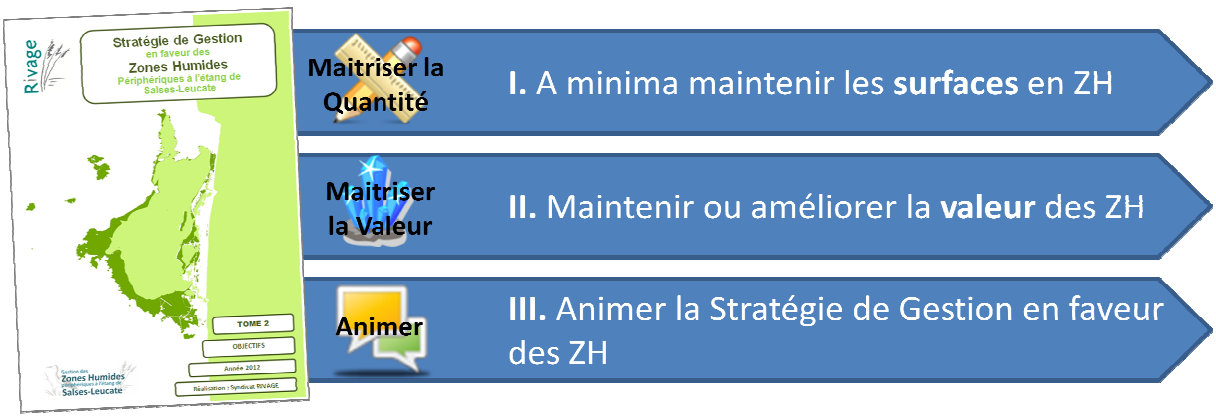
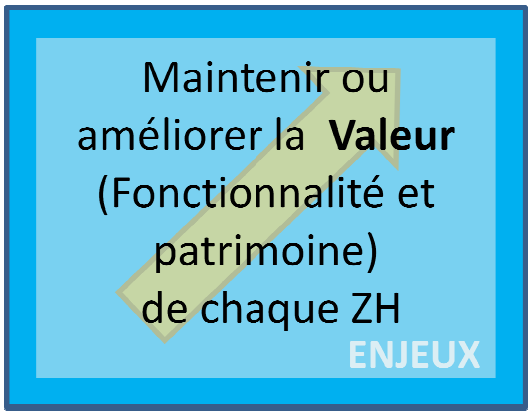


Figure 6: *Les trois volets de la Stratégie de Gestion des ZH*

2.1 LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX



Les objectifs transversaux visent à maintenir ou améliorer la **valeur** des Zones Humides à travers les aspects fonctionnels, patrimoniaux ou paysagers.

A partir des connaissances naturalistes locales, de l'expertise de différents écologues intervenus sur le terrain ou connaissant le secteur d'étude et des informations obtenues à travers différents diagnostics et inventaires, une pré-évaluation de la valeur et des enjeux de chaque entité de Zones Humides a été réalisée.
Des fiches ont ainsi été renseignées et des cotations ont été attribuées. Une évaluation fine des enjeux que présentent chaque entité humide a été faite, ces enjeux sont définis d'une part a travers les différentes fonctions que peuvent assurer une Zone Humide et d'autre part un aspect patrimonial (biologique et paysager) que présentera l'entité.
L'évaluation du patrimoine biologique pour chaque entité a été appréhendée à travers les habitats naturels d'Intérêt Prioritaire ou d'Intérêt Communautaire, la flore d'intérêt patrimonial, et enfin la faune patrimoniale.

L'intérêt paysager prend en compte les éléments historiques, culturels ou emblématiques marquants le paysage, la typicité et l'étendue de la Zone Humide.
Pour renseigner ce critère, la base de données communale et intercommunale de la région Languedoc-Roussillon a été consultée. Des informations et précisions ont également été fournies lors de la consultation des mairies pour uniformiser les notions subjectives d'appréciation des points de vue ou de la qualité des paysages perçus.

	Maintenir ou améliorer la valeur de la ZH d'un point de vue:	Evaluation
T1	**Fonction hydrologique**	Contribution effective (réelle) de la Zone Humide à assurer les fonctions de régulation par stockage des eaux des crues, d'intrusions marines et/ou de soutien d'étiage.
T2	**Fonction d'épuration**	Contribution effective (réelle) de la Zone Humide à assurer la fonction de rétention des polluants, matières en suspension et nutriments en tenant compte des entrées et sorties d'effluents.
T3	**Fonction écologique**	Rôle de la Zone Humide dans les connexions biologiques, **corridors** importants pour éviter l'isolement des communautés et leur appauvrissement.
T4	**Patrimoine biologique**	Habitats et/ou espèces présents sur l'entité humide.
T5	**Patrimoine paysager**	L'intérêt paysager prend en compte les éléments historiques, culturels ou emblématiques marquants le paysage, la typicité et l'étendue de la Zone Humide.

Figure 7: *Description des enjeux ou services rendus*

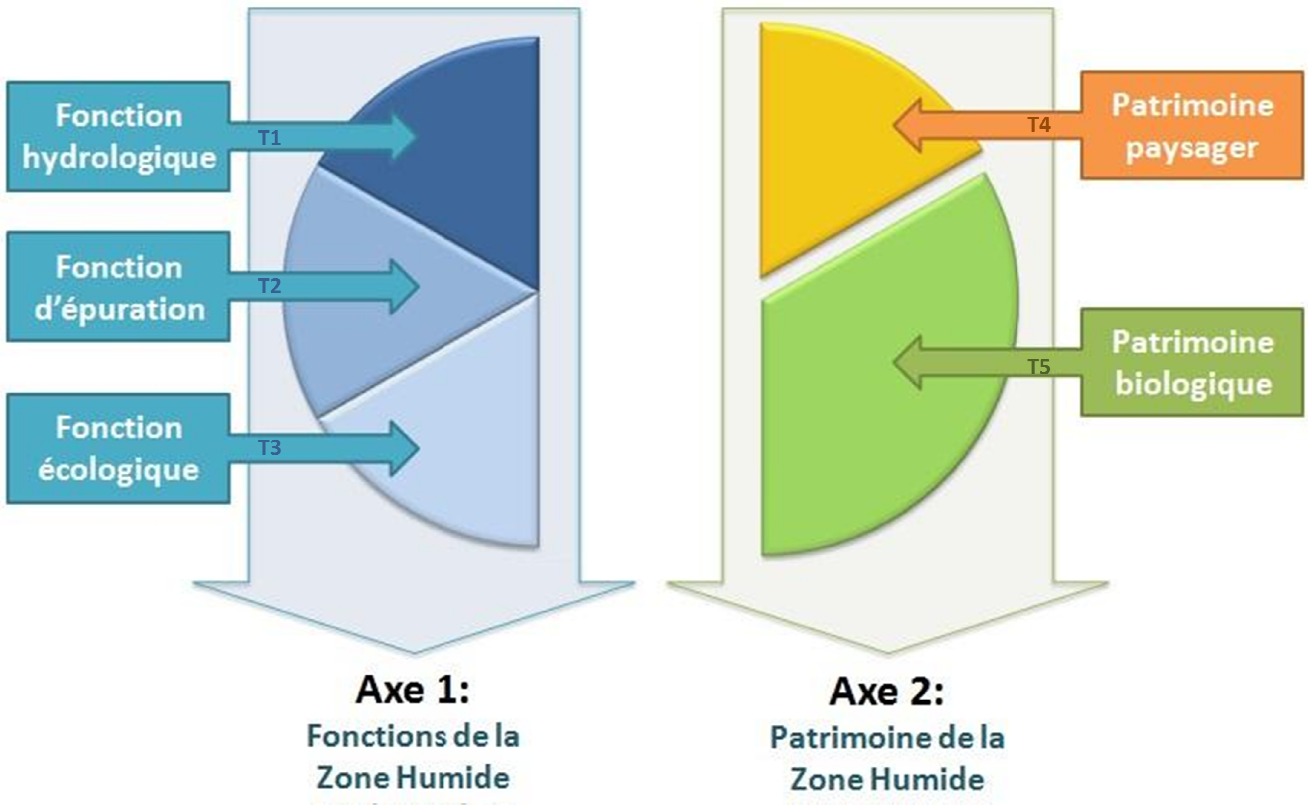


Figure 8: *Prise en compte des Enjeux*

2.2 LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques vont viser à résorber les **pressions** s'exerçant sur les Zones Humides. Ces objectifs auront des buts tant quantitatifs que qualitatifs. Les aspects traitant de la pollution sont abordés par le groupe de travail «qualité de l'eau» réuni dans le cadre du SAGE.

Les ZH seront un tampon supplémentaire pour atteindre une bonne qualité des eaux.



	Réduire ou éliminer les pressions liées au phénomène de :	Effet de la pression
S1	**Cabanisation**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S2	**Circulation d'engins motorisés**	Risque de réduction de la **valeur** patrimoniale de la ZH
S3	**Décharge sauvage et/ou remblais**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S4	**Dégradation de la gestion hydraulique**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S5	**Fréquentation significative**	Risque de réduction de la **valeur** patrimoniale de la ZH
S6	**Influence du bassin versant**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S7	**Pisciculture**s	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S8	**Pompage / drainage / comblement**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S9	**Proximité de route et/ou voie ferrée**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S10	**Station d'épuration**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S11	**Stationnement, camping-cars, camping**	Risque de réduction de la **valeur** patrimoniale de la ZH
S12	**Urbanisation / espaces verts**	Risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la ZH
S13	**Espèces Envahissantes**	Risque de réduction de la **valeur** patrimoniale de la ZH

Figure 9: *Prise en compte des Pressions*

Dans le cadre de la hiérarchisation des facteurs de perturbation ont étés identifiés pour chaque entité humide. Chaque type de pression identifié sur une entité est évalué en fonction de son intensité cette intensité est pondéré selon le caractère « destructeur » ou « altérateur » du facteur forçant en question.

Ainsi, les différentes pressions permettent de cibler aisément des actions potentielles en réaction à l'intensité de la pression évaluée à l'échelle de l'entité.

Localisation des facteurs de pression au paragraphe « Priorisation aux vues des Objectifs Spécifiques ».

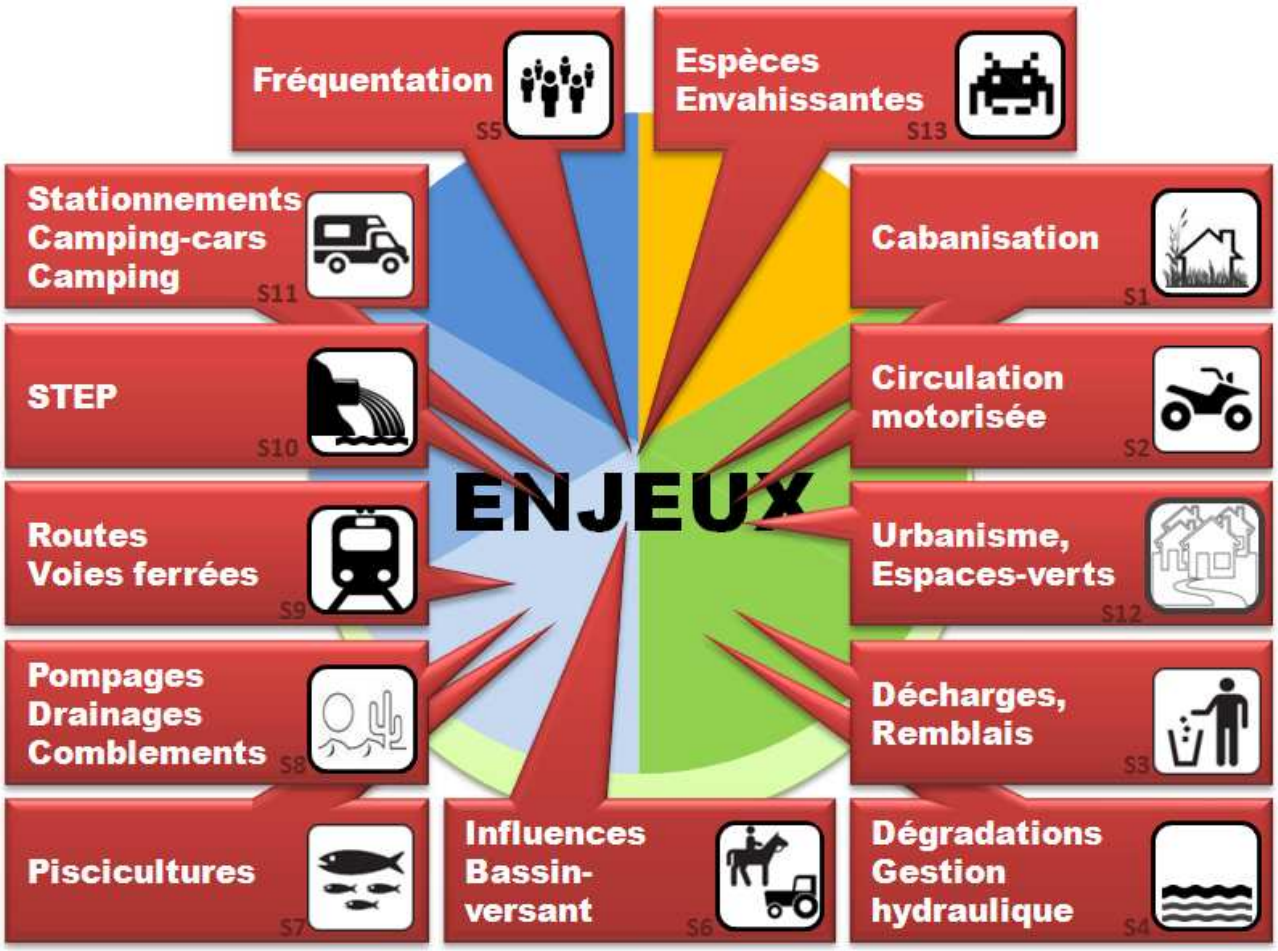


Figure 10: *Croisement des Pressions et des Enjeux pour identifier la vulnérabilité*

2.3 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les Objectifs Stratégiques sont constitués à partir des Objectifs Transversaux identifiés à travers la hiérarchisation et par les Objectifs Spécifiques identifiés pour chaque entité humide.

Un travail de synthèse a alors permis à RIVAGE d'identifier les Objectifs Stratégiques pour le site.
Ces objectifs contribuent à conserver les Zones Humides en elles même mais aussi leur qualité tout en améliorant leur connaissance ainsi que le rayonnement de l'importance de ces milieux auprès de tous.

La conservation des Zones Humides passe avant tout par la préservation des habitats humides existants mais aussi la préservation d'habitats de qualité ce qui constituera le cœur de la Stratégie de Gestion. La stratégie opérationnelle des 6 prochaines années repose sur les Objectifs suivants.

3 volets	Objectifs Stratégiques
I. Maintenir les **surfaces** en vue d'assurer la fonctionalité des ZH.	**Préserver et reconquérir** les Zones Humides
II. Maintenir ou améliorer la **valeur** en vue d'assurer la fonctionalité des ZH.	Maitriser la **fréquentation en Zone Humide**
	Maintenir ou améliorer la qualité du **Patrimoine naturel des Zones Humides**
	Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité de **l'Eau** à travers les Zones Humides
	Développer des pratiques de **culture et élevage** durables en Zone Humide
III. A**nimer et mettre en œuvre** la Stratégie de Gestion en faveur des ZH	Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides

Figure 11: *Les Objectifs Stratégiques*

2.4 LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Ces Objectifs ont été déterminés dans le cadre de la concertation et seront déclinés en Programmes d'Actions annuels.

Volet	Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels
I. Maintenir les **surfaces** en vue d'assurer la fonctionalité des ZH.	**Préserver et reconquérir** les Zones Humides	Stopper le processus de réduction et de dégradation des Zones Humides
		Accompagner la démarche "Eviter-Réduire-Compenser" en Zones Humides
		Favoriser l'acquisition de secteurs sensibles (maitrise foncière)
		Proposer des actions de protections réglementaires sur les zones à enjeux
		Restaurer des Zones Humides en vue d'améliorer la continuité écologique
		Intégrer les Zones Humides aux documents d'urbanisme (Urbanisme et espaces verts, SCOT, PLU, cadastre ...)
		Maitriser les décharges sauvages et/ou remblais
		Maitriser les pertes de surface en ZH par pompage, drainage ou comblement
II. Maintenir ou améliorer la **valeur** en vue d'assurer la fonctionalité des ZH.	Maitriser la **fréquentation** en Zone Humide	Maîtriser le camping sauvage sur les berges de l'étang (camping et camping-cars)
		Maîtriser la cabanisation (maitrise de l'espace et gestion des effluents)
		Limiter et canaliser le stationnement et la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels
		Organiser et canaliser la fréquentation des Zones Humides
		Limiter l'accès aux îles et presqu'îles de l'étang
		Assurer l'accessibilité aux secours (principalement pour les feux de sagnes)
	Maintenir ou améliorer la qualité du **Patrimoine naturel** des Zones Humides	Entretenir et gérer les milieux humides existants
		Réhabiliter les milieux humides dégradés (état de conservation)
		Accompagner les communes pour une prise en compte optimale des Enjeux Zone Humide (gestion d'espaces naturels)
		Lutter contre les espèces indésirables (invasives, envahissantes, gênantes)
	Maintenir ou améliorer la gestion et la qualité de **l'Eau** à travers les Zones Humides	Protéger les Zones Humides en lien avec la qualité de la lagune (Phyto-épuration, zone tampon)
		Gérer, entretenir et restaurer des canaux et des annexes hydrauliques
		Gérer et maintenir des niveaux d'eau adaptés aux usages, habitats et espèces
		Maitriser les eaux de ruissellement (réseau pluvial et infrastructures linéaires)
	Développer des pratiques de **culture et élevage** durables en Zone Humide	Accompagner les pisciculteurs dans la maitrise de leurs effluents (Font Dame et Font Estramar)
		Accompagner les fermes équestres dans la maitrise de leurs effluents
		Favoriser les pratiques agricoles visant à minimiser l'usage de l'eau
		Lutter contre les pollutions diffuses agricoles
		Promouvoir une gestion durable des espaces verts
		Soutenir l'agriculture extensive ou biologique en Zone Humide
		Valoriser les produits agricoles issus de démarches de préservation de la qualité des ZH
III. Animer la Stratégie de Gestion en faveur des ZH	Animer et mettre en œuvre la Stratégie de Gestion des Zones Humides	Réaliser et mettre en œuvre des Plans de Gestion au sein de la Stratégie pluriannuelle
		Réaliser et mettre en œuvre des Actions transversales au sein de la Stratégie pluriannuelle
		Mettre en place un tableau de bord portant sur la Stratégie de Gestion

Figure 12: *Les Objectifs Opérationnels*

Le choix des Objectifs Opérationnels sont issus d'un croisement des enjeux et pressions identifiés dans le cadre du Diagnostic préalable à cette Stratégie de Gestion. En plus du croisement des informations issues des discutions en groupes de travail réalisés dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du DOCOB.
Plusieurs rendez vous, réunions, ou groupes de travail ont permis de recueillir les attentes de différents acteurs pour faire ressortir toutes les démarches ou actions qui pourraient être mises en œuvre selon eux.

Ces Objectifs Opérationnels ou opérations de gestion seront déclinés dans des fiches individuelles à travers les tomes 3 « Programmes d'actions annuels ».

Les Objectifs identifiés sont tous compatibles avec les documents de planification à portée plus large, en particulier le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée dont certaines orientations concernent les espaces lagunaires méditerranéens et plus spécifiquement les Zones Humides.

2.5 ELABORATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS ANNUELS

Chaque année, aux vues des chapitres précédents, un Programme d'Action Annuel est proposé au Comité de Suivie de la Stratégie de Gestion.
Les mesures qui en découleront devront être conformes à la législation en vigueur et une mise en cohérence devra être faite entre les divers documents de planification ou de gestion locaux (SCOT, Contrat d'étangs, SAGE de l'étang de Salses-Leucate, DOCOB, plans de gestion,...).

Ce Programme d'Actions (Tome 3) déclinera les Objectifs précités sous deux formes :

- Des Plans de Gestion (à l'échelle de l'entité Zone Humide ou de la sous entité)
- Des Actions Thématiques (à l'échelle du bassin versant voir plus)

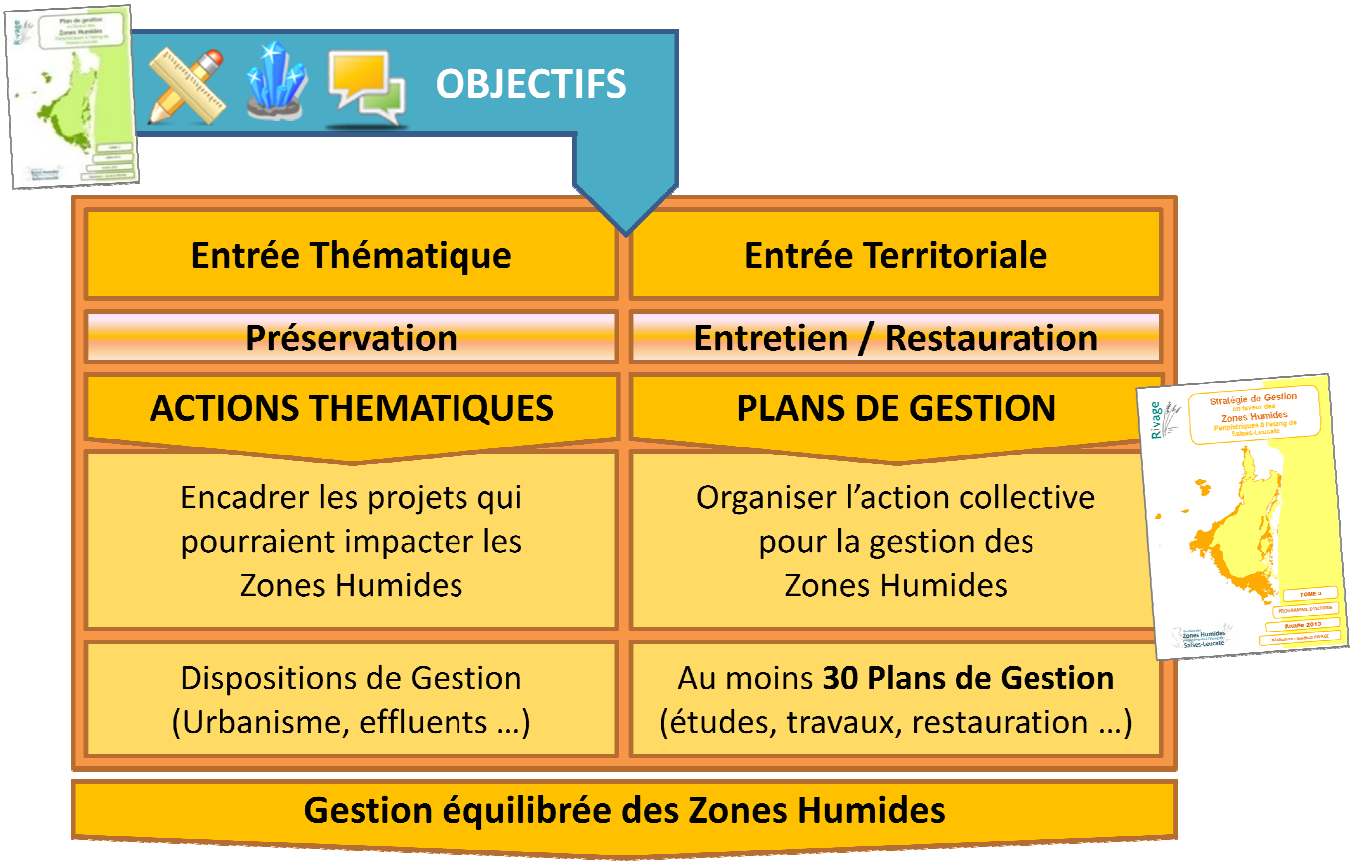


Figure 13: *Les Programmes d'Actions Annuels*

Chaque année, après avoir fait le bilan du Programme d'Action précédent et des actions réalisées, un nouveau Programme d'Action annuel sera proposé. Nous reviendrons sur le contenu des Plans de Gestion et des Actions Thématiques ou transversales.

Voici une illustration de la mise en place d'un Programme d'Actions annuel :

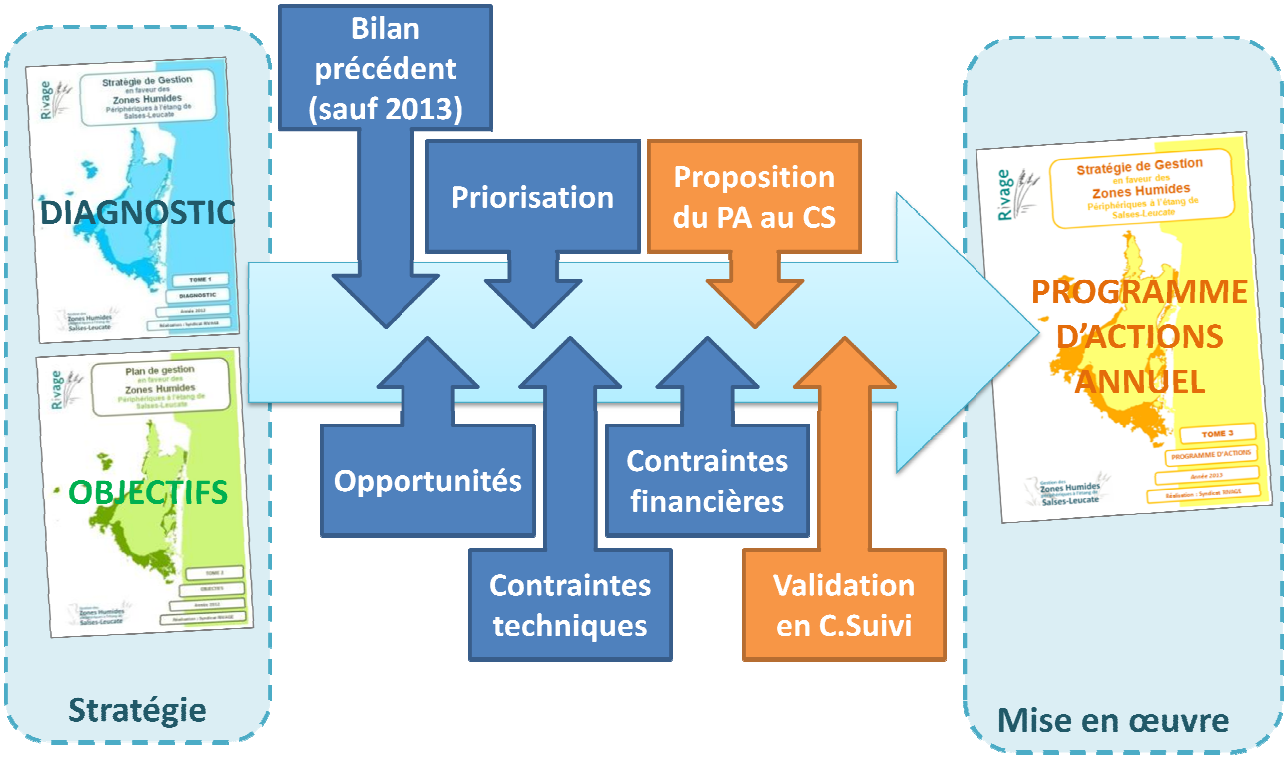


Figure 14: *Construction des Programmes d'Actions Annuels*

Le Programme d'Actions annuel est bien l'outil de mise en œuvre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.
Outre les aspects de Priorisation et la prise en compte des contraintes techniques et financières qui seront détaillés par la suite, ce schéma illustre la façon dont les expériences et constats issus de l'année précédente viendront étayer la Stratégie de Gestion pour élaborer le Programme d'Actions.
Les opportunités d'Actions seront un complément au bilan pour orienter le Programme d'Action à venir.

CHAPITRE 3 Priorisation des Actions

La priorisation des Actions a pour objectif de permettre l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des actions. Une méthode de priorisation mise au point par le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée à inspiré la méthode présentée ci après.

La priorisation des Actions répond à plusieurs facteurs :

- **La priorité**, relative des Zones Humides par entité telle qu'elles sont apparues à travers la méthode de hiérarchisation,
- **La faisabilité**, dépendant des contraintes techniques et/ou financières.

Priorité 1	Action prioritaire à mettre en œuvre dès le début du Plan de Gestion. Il s'agit soit d'actions préalables à la mise en place d'autres actions, soit d'actions pour lesquelles la faisabilité est grande et les résultats attendus immédiats.
Priorité 2	Action ne nécessitant pas de mise en œuvre immédiate mais dont la réalisation est très importante.
Priorité 3	Action pouvant être réalisée après les actions prioritaires ou nécessitant une amélioration préalable des connaissances.

3.1 PRIORITE RELATIVE DES ZONES HUMIDES

La définition du niveau de priorité pour chaque Zone Humide découle de la hiérarchisation décrite au sein de Diagnostic préalable à la Stratégie de Gestion.
La priorisation des Zones Humides tient compte d'une part des enjeux et pressions présents sur une entité mais aussi des niveaux de réponse déjà mis en œuvre sur le site. Concrètement, un milieu qui se trouve dors et déjà sous le coup de toutes les attentions au travers d'un programme de gestion autre et qui bénéficie d'une gestion effective, ne présentera pas un niveau de priorité très important. Ce choix a été fait en vue de valoriser la cohérence des politiques publiques en matière de gestion d'espaces naturels.

Attention : Une Zone Humide qui n'apparait pas comme étant prioritaires pour la Stratégie de Gestion, n'est pas pour autant sans valeur. Certaines Zones Humides telles que le Mouret (Entité 27) présente des enjeux importants mais ne constituera pas une priorité pour la SGZH, aux vues des actions menées dans le cadre de l'animation du DOCOB des Sites concernés. En effet, la SGZH, n'a pas pour vocation à se substituer aux démarches menées par l'Europe ou l'Etat, mais bien de venir compléter ces actions.

Suite à cet important travail de hiérarchisation les priorités d'actions ont été définies pour chaque entités humides (30 entités) aux vues de l'ensemble des paramètres pris en compte (Voir Tome 1 : Diagnostic)

3.1.1 DONNEES ISSUES DE LA HIERARCHISATION

Voici le détail des résultats appliqués à l'ensemble des Zones Humides du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate.

	Hiérarchisation	Niveau de Vulnérabilité	Niveau de Réponse	Matrice Vulnérabilité -Réponse	Priorité de la ZH
1	Bordure de l'étang, du Grau de Leucate à la grotte des Fées	1	2	1 - 2	Priorité 4
2	Bordure de l'étang au Sud-ouest de Leucate	2	2	2 - 2	Priorité 3
3	Bordure de l'étang le long de la D327 (Nord-Ouest Leucate)	2	2	2 - 2	Priorité 3
4	Etang du Fer à cheval	2	2	2 - 2	Priorité 3
5	Bord de l'étang, de l'Etang au sud du Fer à cheval	2	1	2 - 1	Priorité 2
6	Bord de l'étang, du Nord des Cabanes-de-Fitou à Port-Fitou	2	2	2 - 2	Priorité 3
7	Bord de l'étang, de Port-Fitou à Font-Estramar (résurgence)	4	2	4 - 2	Priorité 1
8	Sagne d'Opoul (de Font-Estramar à Font-Dame)	4	2	4 - 2	Priorité 1
9	Grandes sagnes et sagnes de St Jean	4	2	4 - 2	Priorité 1
10	Marais aménagé - Est de Salses-le-Château	3	1	3 - 1	Priorité 1
11	Marais aménagé	2	2	2 - 2	Priorité 3
12	Marais aménagé - Darrieux/Garis	2	1	2 - 1	Priorité 2
13	Sanyes del Devès (de l'Anse de la Roquette au Mas Gari)	3	2	3 - 2	Priorité 2
14	Marais aménagé - El Comunal (Mas Gari / Mas Tamarit)	3	2	3 - 2	Priorité 2
15	Marais aménagé - St-Hippolyte / St-Laurent-de-la-Salanque	2	1	2 - 1	Priorité 2
16	Bord de l'étang, des baraques de pêcheurs à Port-Barcarès	2	2	2 - 2	Priorité 3
17	Terrain Militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque et abords	3	1	3 - 1	Priorité 1
18	Zone entre le Terrain Militaire, la D83 et Port-Barcarès	3	2	3 - 2	Priorité 2
19	La Marenda / Les Bosigues	3	1	3 - 1	Priorité 1
20	Plage et dunes, Le Barcarès	2	1	2 - 1	Priorité 2
21	Plage et dunes littorales, de Port-Barcarès à Port-Leucate	2	2	2 - 2	Priorité 3
22	Arrières dunes, de Port-Barcarès à Port-Leucate	2	1	2 - 1	Priorité 2
23	Îles et presqu'îles (Dosses)	3	3	3 - 3	Priorité 3
24	Îles de Port-Leucate (grande île et île de la Rascasse)	3	2	3 - 2	Priorité 2
25	La Corrège, entre Port-Leucate et le Grau de Leucate	2	1	2 - 1	Priorité 2
26	Plage et dunes, de Port-Leucate au Grau de Leucate	2	1	2 - 1	Priorité 2
27	Plage et dunes, du Grau de Leucate à Cap Leucate (Mouret)	2	3	2 - 3	Priorité 4
28	Dépressions de Ventenac et du Mas d'en Bac	2	1	2 - 1	Priorité 2
29	Dépression proche du Mas Carrera (de Salses-le-Château)	2	1	2 - 1	Priorité 2
30	Dépression et mare d'Opoul-Périllos	3	1	3 - 1	Priorité 1

Figure 15: *Données issues de la Hiérarchisation*

Bilan concernant les niveaux de Priorité issus de la Hiérarchisation			
Niveau		Nombre d'entités	Surface (ha)
Niveau 1	Faible ou nul	2	50
Niveau 2	Moyen	8	412
Niveau 3	Fort	13	1009
Niveau 4	Exceptionnel	7	901

A la lumière des informations issues de la hiérarchisation des Zones Humides, nous sommes actuellement en mesure d'identifier des **Zones Humides Prioritaires (ZHP)**.

Bien que toute Zone Humide reste importante et doit être conservée, les moyens humains et financiers mobilisables limités ne permettent pas d'intervenir simultanément sur toutes les Zones Humides du territoire. Il est donc indispensable de se donner des priorités d'action.
La sélection de « **Zones Humides Prioritaires** » n'a pas pour but de faire ressortir des Zones Humides de faible importance mais bien de mettre en surbrillance celles qui méritent une attention soutenue et immédiate.

Ainsi nous pouvons distinguer :

7 entités identifiées en **Priorité 1**
13 entités identifiées en **Priorité 2**
8 entités identifiées en **Priorité 3**
2 entités identifiées en **Priorité 4**

Il semble naturel que les Zones Humides de **priorité 1 et 2** soient considérées comme telles et constitueront donc le cœur de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.

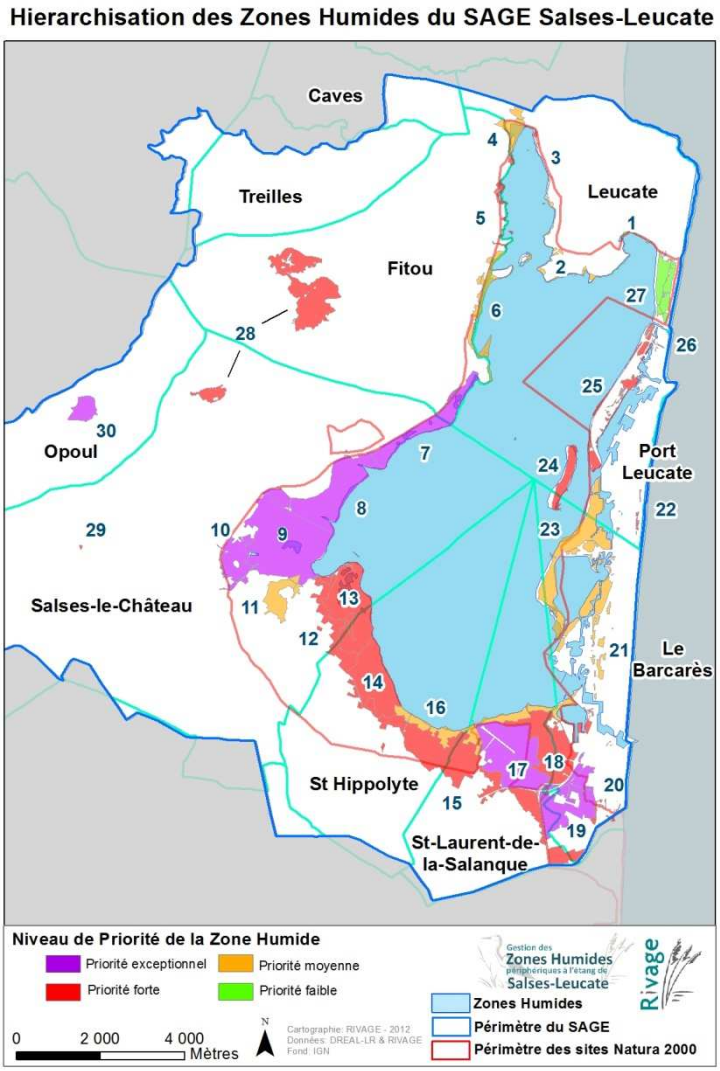


Figure 16: *Localisation des entités et évaluation des niveaux Priorité*

3.1.2 POSITIONNEMENT DE LA CLE

L'application des orientations de la CLE a déjà été prise en compte à travers les calculs de paramètre effectués dans la hiérarchisation. Il a été proposé à la CLE, de renforcer certaines orientations en signalant des zones qui pourraient être surclassées si l'intérêt stratégique le demandait.

La prise en compte des orientations spécifiques ou orientations de la CLE sont conservées hors de la hiérarchisation finale. En effet ces orientations sont déjà partiellement contenues dans les phases précédentes, il s'agit là de mettre en **surbrillance** certains choix qui ne relèvent pas de la hiérarchisation des Zones Humides en tant que telle.

- **Une Zone Humide Prioritaire** sera caractérisée par un niveau de vulnérabilité important et un niveau de réponse limité.
- **Une Zone Humide Prioritaire pour la Stratégie de Gestion** sera caractérisée par un niveau de vulnérabilité important et un niveau de réponse limité et tiendra directement compte des orientations prises par la CLE

Les deux points mis en surbrillance sont :

- le premier sur la préservation et restauration des ZH et des **milieux emblématiques** (Zones à enjeux Natura 2000),
- le deuxième sur une protection accrue des ZH en **lien avec la lagune** dans un argumentaire de préservation de la masse d'eau et de son atteinte de bon état imposé par la DCE.

Le choix à été fait d'accorder un niveau de priorisation supérieure uniquement aux entités bénéficiant simultanément d'une connexion directe à la lagune et présentant plus de 50% de surface en zone à enjeu Natura 2000. Seules 3 entités sont concernées par un changement de priorisation revue à la hausse. Il s'agit des entités suivantes :

	Nom de l'entité	Modification de priorité
4	Etang du Fer à cheval	**De niveau 3 à niveau 2**
16	Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île)	**De niveau 3 à niveau 2**
24	Îles au niveau de Port-Leucate (grande île artificielle et île de la Rascasse)	**De niveau 2 à niveau 1**

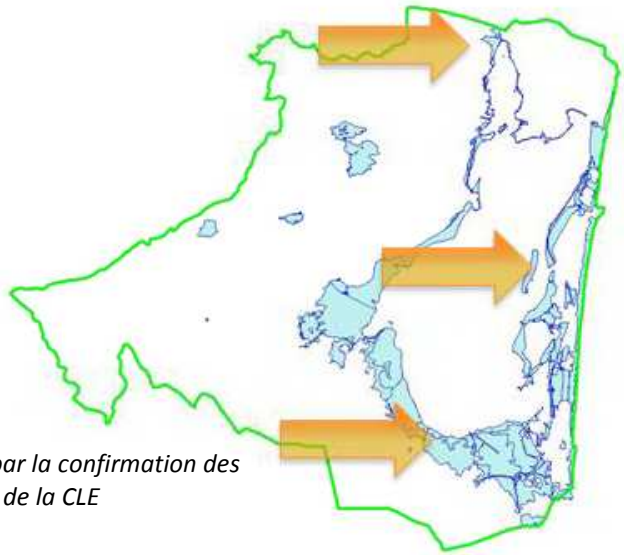


Figure 17: *Zones ciblées par la confirmation des orientations de la CLE*

		Connexion lagune	Enjeux Natura 2000	orientations spécifiques	Priorités de la hiérarchisation	Priorités du Plan de Gestion
1	Bordure de l'étang, du Grau de Leucate à la grotte des Fées	1	0	1	4	4
2	Bordure de l'étang au Sud-ouest de Leucate	1	0	1	3	3
3	Bordure de l'étang le long de la D327 (Nord-Ouest Leucate)	1	0	1	3	3
4	Etang du Fer à cheval	1	1	2	3	2
5	Bord de l'étang, de l'Etang au sud du Fer à cheval	1	0	1	2	2
6	Bord de l'étang, du Nord des Cabanes-de-Fitou à Port-Fitou	1	0	1	3	3
7	Bord de l'étang, de Port-Fitou à Font-Estramar (résurgence)	1	1	2	1	1
8	Sagne d'Opoul (de Font-Estramar à Font-Dame)	1	0	1	1	1
9	Grandes sagnes et sagnes de St Jean	1	0	1	1	1
10	Marais aménagé - Est de Salses-le-Château	0	0	0	1	1
11	Marais aménagé	0	0	0	3	3
12	Marais aménagé - Darrieux/Garis	0	1	1	2	2
13	Sanyes del Devès (de l'Anse de la Roquette au Mas Gari)	1	0	1	2	2
14	Marais aménagé - El Comunal (Mas Gari / Mas Tamarit)	1	0	1	2	2
15	Marais aménagé - St-Hippolyte / St-Laurent-de-la-Salanque	0	0	0	2	2
16	Bord de l'étang, des baraques de pêcheurs à Port-Barcarès	1	1	2	3	2
17	Terrain Militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque et abords	0	0	0	1	1
18	Zone entre le Terrain Militaire, la D83 et Port-Barcarès	1	0	1	2	2
19	La Marenda / Les Bosigues	0	1	1	1	1
20	Plage et dunes, Le Barcarès	0	0	0	2	2
21	Plage et dunes littorales, de Port-Barcarès à Port-Leucate	1	0	1	3	3
22	Arrières dunes, de Port-Barcarès à Port-Leucate	0	0	0	2	2
23	Îles et presqu'îles (Dosses)	1	0	1	3	3
24	Îles de Port-Leucate (grande île et île de la Rascasse)	1	1	2	2	1
25	La Corrège, entre Port-Leucate et le Grau de Leucate	1	0	1	2	2
26	Plage et dunes, de Port-Leucate au Grau de Leucate	1	0	1	2	2
27	Plage et dunes, du Grau de Leucate à Cap Leucate (Mouret)	0	1	1	4	4
28	Dépressions de Ventenac et du Mas d'en Bac	0	0	0	2	2
29	Dépression proche du Mas Carrera (de Salses-le-Château)	0	0	0	2	2
30	Dépression et mare d'Opoul-Périllos	0	0	0	1	1

Figure 18: *Détail des orientations spécifiques prises en compte*

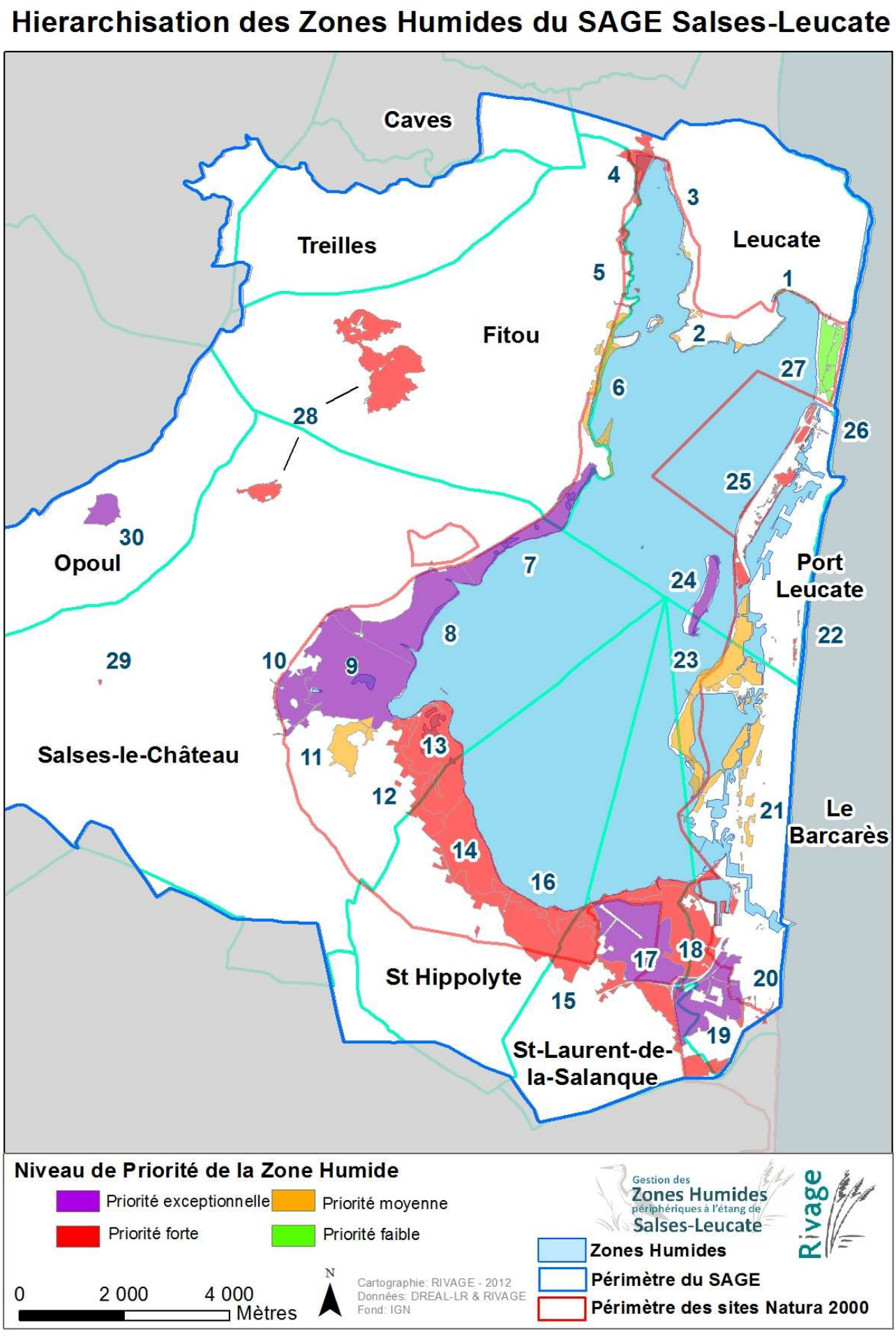
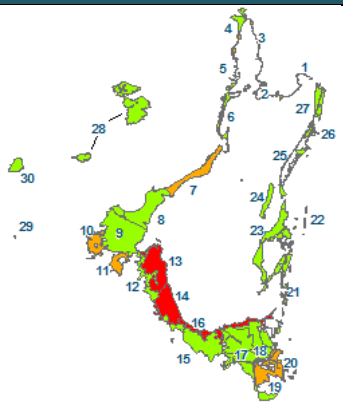
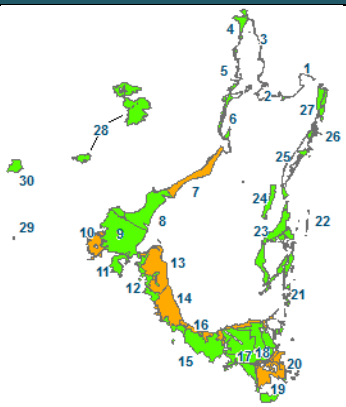
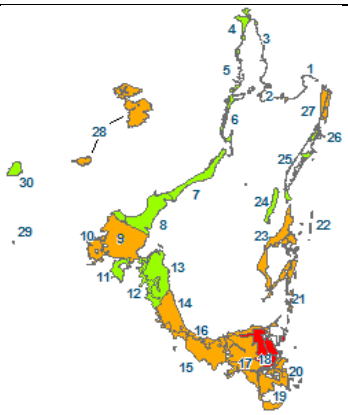
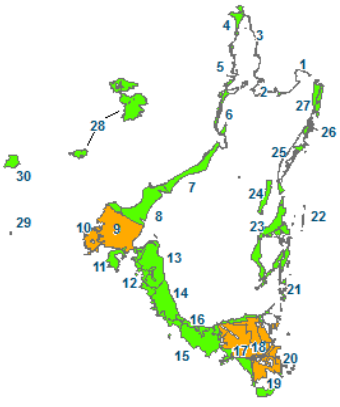


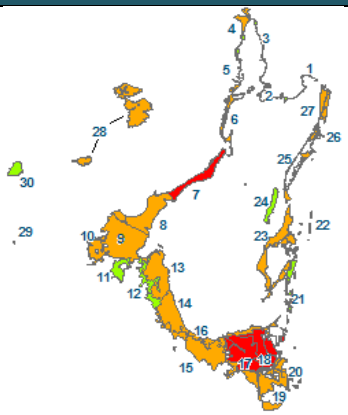
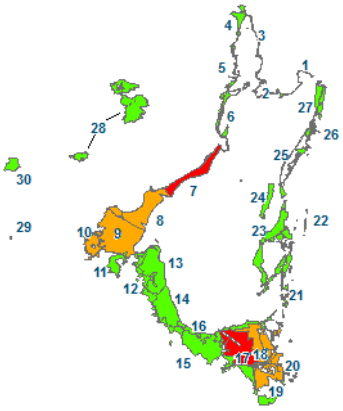
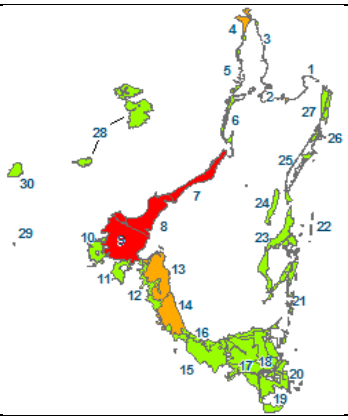
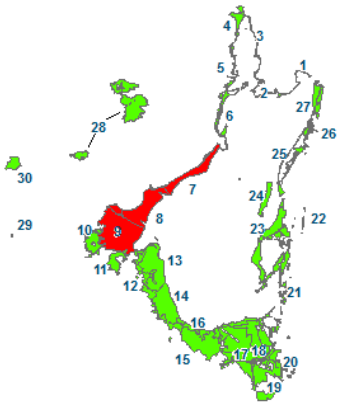
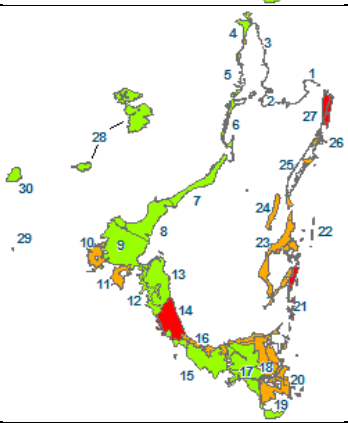
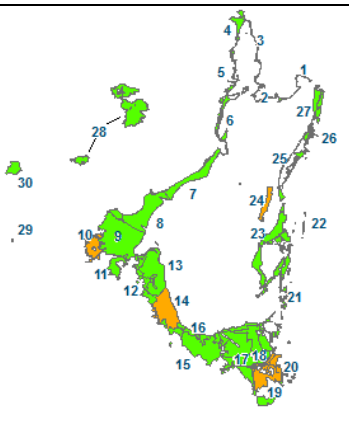
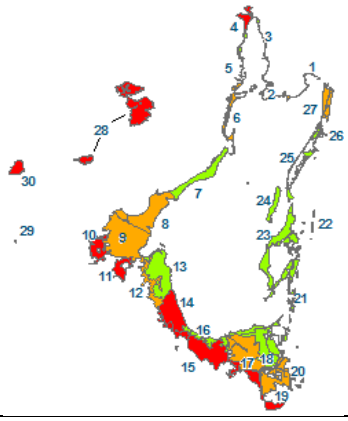
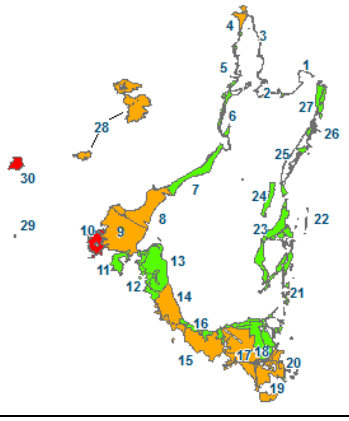
Figure 19: *Carte des Zones Humides Prioritaires pour le Plan de Gestion*

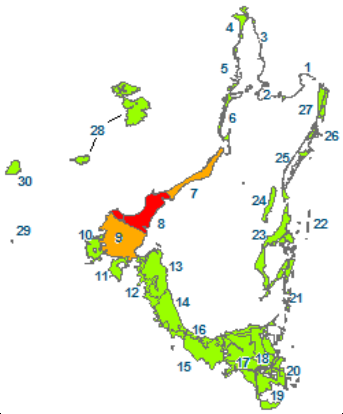
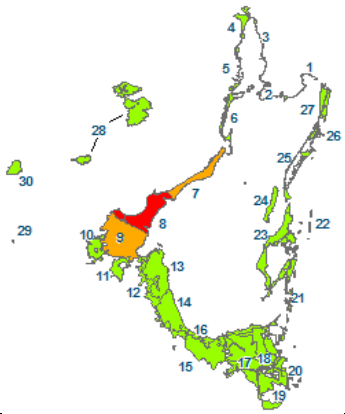
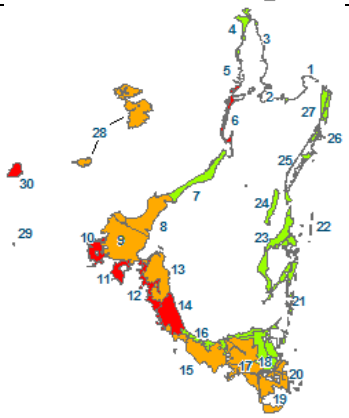
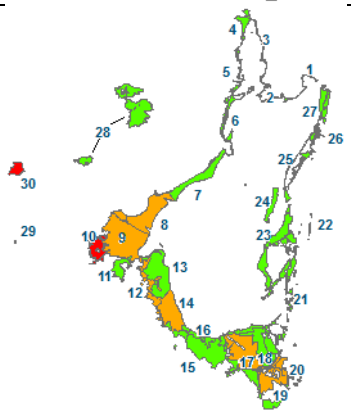
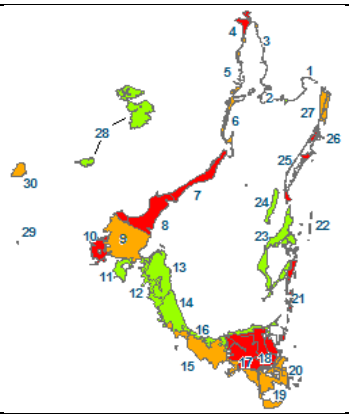
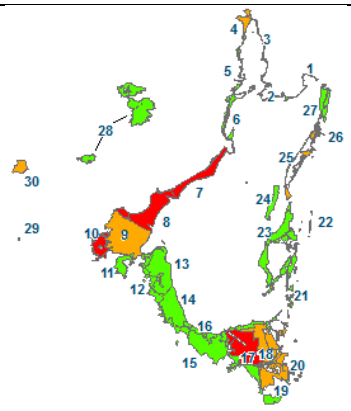
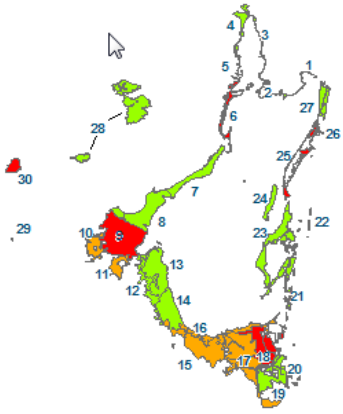
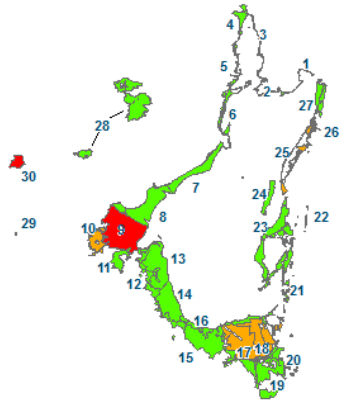
3.2 PRIORISATION AUX VUES DES OBJECTIFS SPECIFIQUES

A travers les données issues du Diagnostic (Tome 1), les pressions ont étés évaluées, certaines d'entre elles doivent être gérées de façon transversale à tout le Bassin Versant tandis que d'autres doivent être évaluées a un niveau de l'entité humide. Il a donc été nécessaire d'identifier les priorités d'actions en fonction de chaque pression pour chaque entité tout en tenant compte des résultats issus de la hiérarchisation.
Le tableau ci-dessous présente :

- Les pressions par thématiques (cabanisation, circulation d'engins motorisés, …)
- L'objectif Spécifique à laquelle cette pression correspond
- Le type de pression identifié dans la hiérarchisation, une pression de type 1 correspondra à « un risque de réduction de la **valeur** patrimoniale de la Zone Humide », une pression de type 2 correspondra à « un risque de pollution ou de réduction de la **surface** de la Zone Humide ».
- L'intensité de la pression est directement issue des éléments affichés dans le cadre de la Hiérarchisation des Zones Humides (Tome 1 : Diagnostic)
- La nécessité d'action croise les pressions en question avec la priorisation des entités humides issue de la hiérarchisation. (intensité / priorité)
- Légende : **rouge** = fort, **jaune** = moyen, **vert** = faible

Pression identifiée		Intensité de la Pression	Nécessité d'action
Cabanisation Objectif spécifique : S1 Pression de type : 2			
Circulation d'engins motorisés Objectif spécifique : S2 Pression de type : 1			

Pression identifiée		Intensité de la Pression	Nécessité d'action
Décharge sauvage et/ou remblais Objectif spécifique : S3 Pression de type : 2			
Dégradation de la gestion hydraulique Objectif spécifique : S4 Pression de type : 2			
Fréquentation significative Objectif spécifique : S5 Pression de type : 1			
Influence du bassin versant Objectif spécifique : S6 Pression de type : 2			

Pression identifiée		Intensité de la Pression	Nécessité d'action
Piscicultures Objectif spécifique : S7 Pression de type : 2			
Pompage / drainage / comblement Objectif spécifique : S8 Pression de type : 2			
Proximité de route et/ou voie ferrée Objectif spécifique : S9 Pression de type : 2			
Station d'épuration Objectif spécifique : S10 Pression de type : 2			

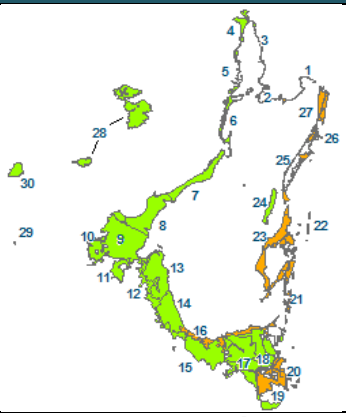
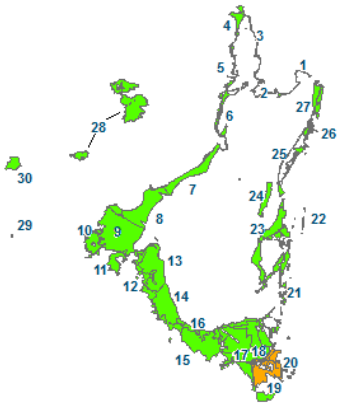
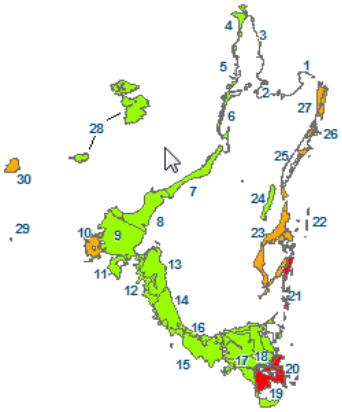
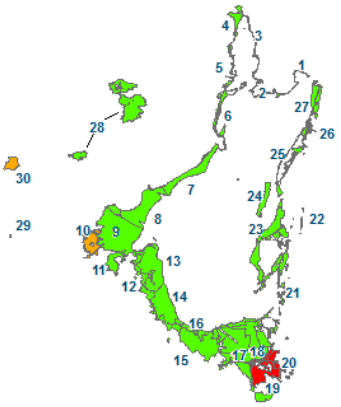
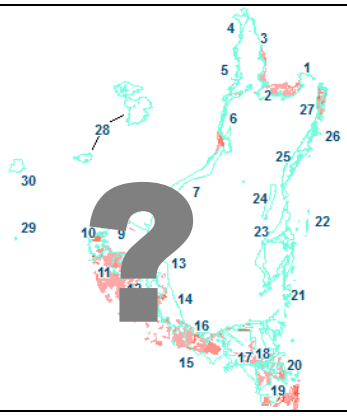
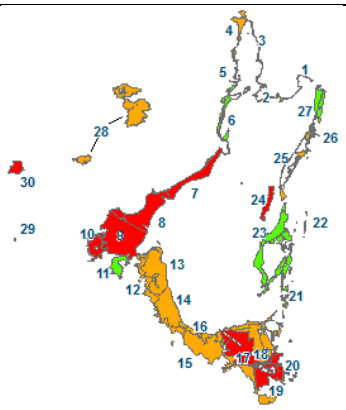
Pression identifiée		Intensité de la Pression	Nécessité d'action
Stationnement, camping-cars, camping Objectif spécifique : S11 Pression de type : 1			
Urbanisation / espaces verts Objectif spécifique : S12 Pression de type : 2			
Espèces Envahissantes Objectif spécifique : S13 Pression de type : 1			

Figure 20: *Localisation et priorisation des secteurs soumis à pression*

Nb : le phénomène de pression induit par la présence **d'Espèces Envahissantes** est impactant dans la majeure partie des Zones Humides. Cependant cette pression n'a pas été évalué à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, c'est pourquoi la cartographie associée à cette thématique n'est pas homogène et les niveaux de priorités exprimés sont ceux de la Zone Humide en elle-même, et non pas la priorité en fonction de la pression en question. Les niveaux initiaux étant notés de 1 à 4, ces valeurs ont étés reportées sur 3 niveaux pour une meilleure cohérence avec les autres pressions.

Tableau synthétique des Pressions (extrait du Tome 1)

		Cabanisation	Circulation d'engins motorisés	Décharge sauvage et/ou remblais	Dégradation de la gestion hydraulique	Fréquentation significative	Influence du bassin versant	Pisciculture	Pompage / drainage / comblement	Proximité de route et/ou voie ferrée	Station d'épuration	Stationnement, camping-cars, camping	Urbanisation / espaces verts
	Pondération	**2**	**1**	**2**	**2**	**1**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**1**	**2**
1	Bordure de l'étang, du Grau de Leucate à la grotte des Fées	1	1	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1
2	Bordure de l'étang au Sud-ouest de Leucate (Courbatières et Devès / Counillères)	2	2	1	2	2	2	1	1	1	1	2	1
3	Bordure de l'étang le long de la D327 (Nord-Ouest Leucate)	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1
4	Etang du Fer à cheval	1	1	2	2	1	3	1	1	3	1	1	1
5	Bordure de l'étang, de l'Etang du Fer à cheval au Nord des Cabanes-de-Fitou	2	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1
6	Bordure de l'étang, du Nord des Cabanes-de-Fitou à Port-Fitou	1	1	2	1	1	2	1	3	2	3	1	1
7	Bordure de l'étang, de Port-Fitou à Font-Estramar (résurgence)	2	1	3	3	1	1	2	1	3	1	1	1
8	Sagne d'Opoul (de Font-Estramar à Font-Dame)	1	1	2	3	1	2	3	2	3	1	1	1
9	Sanyes Grans / Sanya de Sant Joan (de Font-Dame à l'Anse de la Roquette)	1	2	2	3	1	2	2	2	2	3	1	1
10	Marais aménagé - Est de Salses-le-Château	2	2	2	1	2	3	1	3	3	2	1	2
11	Marais aménagé - Sanya de Nou Ulls / Camps dels Cops de Pal	2	1	1	1	2	3	1	3	1	2	1	1
12	Marais aménagé - Garrieux/Garrius	1	1	1	1	1	2	1	3	1	1	1	1
13	Sanyes del Devès (de l'Anse de la Roquette au Mas Gari)	3	1	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1
14	Marais aménagé - El Comunal (Mas Gari / Mas Tamarit)	3	2	2	2	3	3	1	3	1	1	1	1
15	Marais aménagé - Saint-Hippolyte / Saint-Laurent-de-la-Salanque	1	2	2	1	1	3	1	2	2	2	1	1
16	Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès (la Presqu'île)	3	2	2	1	2	1	1	1	1	2	2	1
17	Terrain Militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque et abords	1	2	3	1	1	2	1	2	3	2	1	1
18	Zone située entre le Terrain Militaire, la D83 et Port-Barcarès	1	3	3	1	2	1	1	1	3	3	1	1
19	La Marenda / Les Bosigues (entre D83, D81, D90 et Le-Barcarès)	2	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	3
20	Plage et dunes, Le Barcarès	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	3	3
21	Plage et dunes littorales, de Port-Barcarès à Port-Leucate	1	2	1	1	3	1	1	1	3	1	2	3
22	Arrières dunes, de Port-Barcarès à Port-Leucate	1	2	2	1	3	1	1	1	1	1	2	2
23	Îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses)	1	2	2	1	2	1	1	1	1	1	2	2
24	Îles au niveau de Port-Leucate (grande île artificielle et île de la Rascasse)	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
25	La Corrège, entre Port-Leucate et le Grau de Leucate	1	1	2	1	2	1	1	1	3	3	2	2
26	Plage et dunes, de Port-Leucate au Grau de Leucate	1	2	1	1	3	1	1	1	1	1	1	2
27	Plage et dunes, du Grau de Leucate à Cap Leucate (Mouret)	1	2	2	1	3	2	1	1	2	1	2	2
28	Dépressions de Ventenac et du Mas d'en Bac (Communes de Fitou et de Salses-le-Château)	1	2	2	1	1	3	1	2	1	1	1	1
29	Dépression proche du Mas Carrera (Commune de Salses-le-Château)	1	1	2	2	1	1	1	3	1	1	1	1
30	Dépression et mare d'Opoul-Périllos	1	1	1	1	1	3	1	3	2	3	1	2

Figure 21: *Intensité des Pressions*

Tableau synthétique des Priorisation concernant les objectifs spécifiques

		PRIORITES DU PLAN DE GESTION	Cabanisation	Circulation d'engins motorisés	Décharge sauvage et/ou remblais	Dégradation de la gestion hydraulique	Fréquentation significative	Influence du bassin versant	Pisciculture	Pompage / drainage / comblement	Proximité de route et/ou voie ferrée	Station d'épuration	Stationnement, camping-cars, camping	Urbanisation / espaces verts
1	Bordure de l'étang, du Grau de Leucate à la grotte des Fées	4	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
2	Bordure de l'étang au Sud-ouest de Leucate (Courbatières et Devès / Counillères)	3	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0
3	Bordure de l'étang le long de la D327 (Nord-Ouest Leucate)	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
4	Etang du Fer à cheval	2	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1
5	Bordure de l'étang, de l'Etang du Fer à cheval au Nord des Cabanes-de-Fitou	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
6	Bordure de l'étang, du Nord des Cabanes-de-Fitou à Port-Fitou	3	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	0	0
7	Bordure de l'étang, de Port-Fitou à Font-Estramar (résurgence)	1	2	1	3	3	1	1	2	1	3	1	1	1
8	Sagne d'Opoul (de Font-Estramar à Font-Dame)	1	1	1	2	3	1	2	3	2	3	1	1	1
9	Sanyes Grans / Sanya de Sant Joan (de Font-Dame à l'Anse de la Roquette)	1	1	2	2	3	1	2	2	2	2	3	1	1
10	Marais aménagé - Est de Salses-le-Château	1	2	2	2	1	2	3	1	3	3	2	1	2
11	Marais aménagé - Sanya de Nou Ulls / Camps dels Cops de Pal	3	1	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	0
12	Marais aménagé - Garrieux/Garrius	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
13	Sanyes del Devès (de l'Anse de la Roquette au Mas Gari)	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
14	Marais aménagé - El Comunal (Mas Gari / Mas Tamarit)	2	2	1	1	1	2	2	1	2	1	1	1	1
15	Marais aménagé - Saint-Hippolyte / Saint-Laurent-de-la-Salanque	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
16	Bordure de l'étang, des baraques de pêcheurs El Casot del Traïdor à Port-Barcarès	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17	Terrain Militaire de Saint-Laurent-de-la-Salanque et abords	1	1	2	3	1	1	2	1	2	3	2	1	1
18	Zone située entre le Terrain Militaire, la D83 et Port-Barcarès	2	1	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1	1
19	La Marenda / Les Bosigues (entre D83, D81, D90 et Le-Barcarès)	1	2	2	2	1	2	2	1	2	2	1	2	3
20	Plage et dunes, Le Barcarès	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
21	Plage et dunes littorales, de Port-Barcarès à Port-Leucate	3	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1
22	Arrières dunes, de Port-Barcarès à Port-Leucate	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
23	Îles et presqu'îles entre la pointe de Coudalère et Port-Leucate (Dosses)	3	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1
24	Îles au niveau de Port-Leucate (grande île artificielle et île de la Rascasse)	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
25	La Corrège, entre Port-Leucate et le Grau de Leucate	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1
26	Plage et dunes, de Port-Leucate au Grau de Leucate	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
27	Plage et dunes, du Grau de Leucate à Cap Leucate (Mouret)	4	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1	1
28	Dépressions de Ventenac et du Mas d'en Bac (Communes de Fitou et de Salses-le-Château)	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1
29	Dépression proche du Mas Carrera (Commune de Salses-le-Château)	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
30	Dépression et mare d'Opoul-Périllos	1	1	1	1	1	1	3	1	3	2	3	1	2

Figure 22: *Croisement entre l'intensité des Pressions et les priorités de la SGZH*

3.3 FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Les Zones Humides Prioritaires pour la SGZH et chaque pression pesant sur ces milieux étant identifiés, il sera nécessaire d'évaluer la faisabilité des Actions. Certaines Actions, bien que sont plus complexes à mettre en œuvre techniquement et demanderont, pour certaines, des études préliminaires et de lourds investissements.

Trois niveaux de faisabilité, allant de 1 à 3 (de facile à complexe) ont donc été définis.
Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

- **Faisabilité technique** : contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des milieux…), statut foncier (propriétaires unique ou multiples, public ou privé), maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maîtres d'ouvrage potentiels), réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences…).
- **Faisabilité financière** : coûts d'investissement, d'entretien, moyens de financements.

Niveau 1 (facile)
Contraintes techniques faibles, propriétaire foncier public, présence d'un MO identifié, réalisation de diagnostic préalable, faible coût de réalisation, mesure contractuelle
Niveau 2 (moyen)
Contraintes techniques modérées, propriétaires multiples publics et privés, réalisation préalable de diagnostic et d'étude de maîtrise d'œuvre, présence d'un MO potentiel, coût de réalisation modéré
Niveau 3 (complexe)
Contraintes techniques importantes, réalisation d'études préalables de maîtrise d'œuvre et d'incidence, propriétaires fonciers multiples et privés, pas de MO identifié, coût de réalisation élevé, mesure non contractuelle

Il s'agira donc de mettre en œuvre les actions à priorité 1 et faisabilité 1 au début de la mise en œuvre du Programme d'Action, et dores et déjà de préparer la réalisation des actions à priorité 1 et faisabilité 3 (lancement des études préliminaires, recherche des financements…). Ces actions demandant un temps plus important de préparation et d'animation, il est logique d'y travailler dès le lancement du Programme d'Actions.

CHAPITRE 4 Réalisation des Objectifs

Les résultats des inventaires ont montré que les Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate offrent une grande diversité de milieux, d'espèces mais aussi de pressions.
Le syndicat RIVAGE a une responsabilité importante quand à la conservation de ces espaces; il convient donc d'identifier toutes les mesures de gestion appropriées et réalisables en vue de les inscrire aux Programme d'Actions.
Les Objectifs de la SGZH sont donc déclinés en Actions (Plans de Gestions et Actions Transversales), choisies et discutées lors de différents groupes de travail. Ces groupes de travail permettent de définir les Actions de gestion avec les acteurs locaux investis dans les problématiques présentées.

Comme expliqué précédemment ; chaque Programme d'Actions déclinera les Objectifs de la Stratégie de Gestion sous deux formes :

- Des Plans de Gestion (à l'échelle de l'entité Zone Humide ou de la sous entité)
- Des Actions transversales par thématique (à l'échelle du bassin versant voir plus)

4.1 LES PLANS DE GESTION

Les Plans de Gestions, sont les éléments principaux de la Stratégie de Gestion, ils doivent:

- répondre aux exigences des Objectifs en termes de conservation des ZH
- tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles
- tenir compte du Diagnostic et de la Hiérarchisation réalisés
- être adaptées aux pressions pesant sur les Zones Humides
- être réalisés à l'échelle de l'entité humide ou de la sous-entité.



Le contenu général de ces Plans de Gestion sera :

CHAPITRE 1 Cadre général
- 1.1 Localisation
- 1.2 Propriété foncière
- 1.3 Historique du projet
- 1.4 Contexte et problématique

CHAPITRE 2 Articulation avec la Stratégie de Gestion
- 2.1 Identification de la vulnérabilité de la Zone Humide (Diagnostic)
 - 2.1.1 Identification des Enjeux
 - AXE 1 : Evaluation de la fonctionnalité de la Zone Humide (hydrologie, épuration, écologie)
 - AXE 2 : Evaluation de l'aspect patrimonial de la Zone Humide (habitats, faune, flore, paysage)
 - 2.1.2 Identification des Pressions (13 facteurs évalués)
- 2.2 Priorisation d'action

CHAPITRE 3 Objectifs du Plan de Gestion

CHAPITRE 4 Actions du Plan de Gestion

4.2 LES ACTIONS TRANSVERSALES

De manière plus générale et transversale à l'ensemble des Zones Humides du territoire, certains thèmes méritent d'être traités à une échelle supérieure que celle de l'entité Zone Humide. Ce sera le cas pour les politiques de gestion et de préservation, la maitrise foncière, les pressions redondantes sur l'ensemble des sites…
Le contenu et donc le plan des Actions Transversales sera donc très diversifié d'une problématique à une autre.



CHAPITRE 1 Cadre général
1.1 Localisation
1.2 Propriété foncière
1.3 Historique
1.4 Contexte et problématique
CHAPITRE 2 Articulation avec la Stratégie de Gestion
2.1 Identification de la vulnérabilité de la Zone Humide (Diagnostic)
2.1.1 Identification des Enjeux
2.1.2 Identification des Pressions
2.2 Priorisation d'action
CHAPITRE 3 Objectifs de l'Action
CHAPITRE 4 Mise en œuvre de l'Action

4.3 ELABORATION DES ACTIONS

Avant de procéder à une quelconque action de gestion, un groupe de travail ou comité de pilotage sera réuni ou consulté, le but de ce comité sera de se positionner quand a la pertinence et la faisabilité des actions proposées.

Ce comité sera composé :

- du propriétaire du terrain s'il en est un,
- des acteurs et usagers principaux,
- de professionnels aguerris dans la réalisation de ce genre d'action, (sous forme de devis)
- de garants scientifiques et techniques spécifiques
- d'un élu référent évaluant la pertinence « politique » de l'action

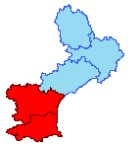
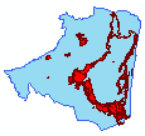
Ce comité sera l'occasion d'affiner le déroulement de l'Action, d'optimiser les retombées et d'éviter d'occulter un quelconque aspect de l'Action en elle-même.

Suite à la prise en compte des avis précités, des diagnostics écologiques ou analyses complémentaires préalable à toute action seront parfois nécessaire.

4.4 LES FICHES ACTIONS

Les fiches actions constituent l'outil du gestionnaire qui lui permettra de mettre en œuvre les Actions proposées dans cette Stratégie de gestion. Elles comportent plusieurs rubriques :

- La description des actions (description succincte en plusieurs points)
- Les démarches connexes (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Natura 2000)
- Le secteur concerné par l'Action,

Action régionale	Action interdépartementale	Action à l'échelle du Bassin Verssant	Action à l'échelle de l'entité ZH	Action ponctuelle infra-entité
				

- Les domaines concernés,
- Les Objectifs de la Stratégie de Gestion concernés,
- Le calendrier de phasage,
- Les détails techniques,
- Le contexte et justification de l'Action,
- Une description succincte de l'Action
- Les résultats attendus,
- Les difficultés pressenties,
- Le protocole de suivi ou l'entretien à réaliser selon le cas,
- Le pilote de l'Action,
- Les partenaires pressentis,
- Les moyens à mettre en œuvre, (éléments de coût lorsque cela est possible),
- Les financements mobilisables.

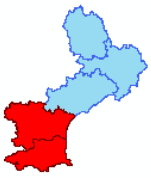
Des cartes, schéma ou photos sont susceptibles d'accompagner les fiches actions pour permettre de préciser une notion ou un secteur.

Chaque Action (Plan de Gestion ou Action Transversale) fait l'objet d'une fiche synthétique qui aborde toutes les actions permettant la mise en œuvre des Objectifs Opérationnels. Les Actions sont décrites et chiffrées lorsque le coût a pu être évalué.
L'évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de devis.
La forme d'une fiche synthétique est présentée à travers le modèle ci-après :

FICHE 1

Titre de l'Opération

Action 1	
Action 2	
Action 3	
Action 4	
Action 5	

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE Etang de Salses-Leucate	OUI 100%						
NATURA 2000	OUI 100%						

Echéancier	Action	Priorité		Année 1 2013	Année 2 2014	Année 3 2015	Année 4 2016	Année 5 2017	Année 6 2018
	Action 1	1							
	Action 2	1							
	Action 3	2							
	Action 4	1							
	Action 5	3							

Contexte et justification :	
Description de l'action :	
Résultats attendus :	
Difficultés pressenties :	
Propriété foncière :	DPM, CDL, Commune, Privé, …
Suivi et entretien :	
Pilote de l'action :	RIVAGE, Communes, …
Partenaires pressentis :	Agence de l'eau, Natura 2000, CG, CDL, Associations, …
Moyens nécessaires :	Moyens humains : jours Moyens matériels : Couts estimés :
Financements mobilisables :	Europe, Etat (DREAL), Région, Départements, Communes, Agence de l'Eau, Privés, Mécénat, …

CHAPITRE 5 Tableau de bord

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Gestion pour les Zones Humides périphériques à l'étang, il s'est imposé la mise en place d'un **tableau de bord**.
Le plan de gestion comprenant des mesures destinées à réduire les différentes pressions sur ces milieux dans l'objectif préserver ces zones représentant un grand intérêt (environnemental, sociétal et économique).

Le tableau de bord constitue un dispositif précieux pour la définition des mesures à mettre en œuvre et l'évaluation de leur impact et intérêt.

Le Tableau de bord Zones Humides est un outil neutre et objectif qui doit permettre d':

- Etablir une relation constructive entre les différents acteurs et valoriser les compétences des structures locales et régionales existantes ;
- Organiser et enrichir un espace de partage des savoirs (conception et diffusion de documents techniques ; JMZH, site web…) ;
- Animer des réunions d'information sur la dynamique de ces milieux, leur gestion et les évolutions juridiques les concernant ;
- Organiser des réunions autour de problèmes locaux et régionaux concrets et animer des réseaux de savoir-faire ;
- Accompagner techniquement et méthodologiquement les usagers dans leurs projets d'aménagement et de gestion (définition de cahier des charges, assistance technique et scientifique) liés à ces habitats ;
- Alimenter les différents programmes mis en place à travers les Programmes d'Actions;
- Ajuster les liens et les complémentarités qui existent entre la Stratégie de gestion pour les Zones Humides et le Plan National d'Action pour les Zones Humides
- La centralisation de l'ensemble des données au sein du tableau de bord sur le milieu et les pressions subies. Ce qui permet de suivre l'évolution de ces zones, d'orienter la définition des mesures de gestion à mettre en place et d'apprécier l'efficacité de ces mesures.

Ainsi, cet outil contribue à :

- la mise en ouvre de la DCE et les orientations et dispositions relatives aux Zones Humides inscrites dans le SDAGE RM&C et dans le SAGE
- la mise en œuvre des orientations du DOCOB en complément de ce qui est réalisé
- la mise en œuvre de la Stratégie de Gestion en faveur des Zones Humides

Principe et mise en œuvre :

L'animation du Tableau de bord permet la collecte des données auprès des usagers, des administrations et des gestionnaires. Ces données sont ensuite harmonisées et analysées. Le but de cette démarche est de répondre aux interrogations sur l'état des milieux.

La diffusion et la mise à disposition des données sera assurée par RIVAGE (via web) qui présente le tableau de bord, propose des documents de référence téléchargeables, mise en ligne d'un bulletin qui permet de tenir informer des résultats des opérations engagées.

L'élaboration du tableau de bord et le transfert des informations avec les gestionnaires, les scientifiques et les usagers relèvent d'un comité de pilotage composé de scientifiques, gestionnaires et usagers, tel qu'il est décrit précédemment.



Figure 23: *Création d'un tableau de bord*

CHAPITRE 6 Bilans et suivis

6.1 BILANS ANNUELS

Pour assurer le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Gestion, le Comité de Suivi se réunit en fin d'année et examine l'ensemble des actions réalisées. Pour préparer ce débat, un rapport annuel est élaboré par RIVAGE qui centralise et synthétise les informations fournies par les divers partenaires impliqués sur le territoire.
Ce document permet au Comité de Suivi de définir, si nécessaire, les ajustements quand aux actions à mener l'année suivante.

Ce rapport annuel propose fiche par fiche :

- Un bilan des réalisations en indiquant l'état d'avancement et les difficultés rencontrées,
- Un bilan financier et/ou une évaluation des moyens humains mobilisés,
- Une proposition de programmation des actions pour l'année suivante.

6.2 BILAN FINAL

Une évaluation de la Stratégie de Gestion sera réalisée à l'issue de sa période de mise en œuvre, soit en 2019. L'objectif est d'établir un bilan complet du Plan de Gestion et de définir les éventuelles suite à donner aux actions entreprises dans ce cadre.
L'évaluation fera le point sur les résultats en termes de conservation et de connaissances acquises.
Un bilan financier sera réalisé.

6.3 ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

L'ensemble de la méthode de hiérarchisation a été pensée et conçue dans le but de créer un pertinent et d'usage aisé. Le ficher Excel permet de renseigner toute modification de niveau durant le déroulement du Programme d'Actions, ce qui permet d'obtenir de nouvelles priorités d'actions pour les six ans suivants de façon semi-automatique.

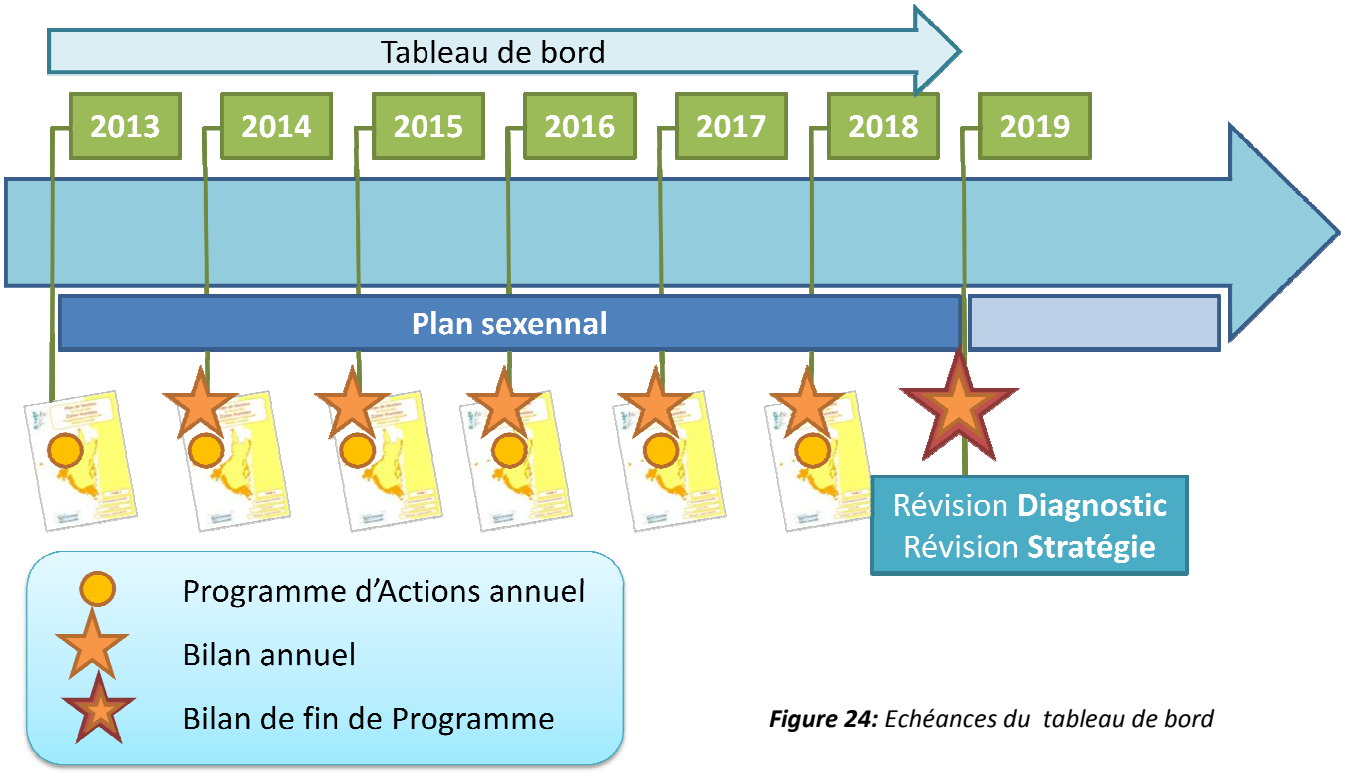


Figure 24: *Echéances du tableau de bord*

CHAPITRE 7 Articulation Zones Humides et Natura 2000

7.1 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Des mesures de prévention sont proposées, notamment par le biais du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été crées,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles d'un projet.

L'évaluation des incidences permet la prise en compte de l'environnement en amont de la réalisation de tout projet sur les sites Natura 2000.
Celui-ci vient s'inscrire dans la réglementation déjà existante. L'article L414-4 du code de l'environnement instaure le régime d'évaluation des incidences.

Sont donc concernés par le régime d'évaluation des incidences :

- **Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation,**
- **Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrage ou d'installations,**
- Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Il s'agit donc de produire un volet supplémentaire relatif aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations des incidences prévues par la réglementation en vigueur (études ou notices d'impact…).
Les décrets d'applications de la loi du 1er Aout 2008 (codifié au L414-4 du code de l'environnement) sur la responsabilité environnementale et du dispositif d'évaluation d'incidence ont aboutis à la publication d'une liste nationale et de listes départementales concernant les projets/programmes/activités susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et qui n'étaient pris en compte par aucun dispositif d'autorisation/déclaration ou d'approbation.

Pour plus d'information se référer à la législation en vigueur : Code de l'environnement article R 414 section 1, sous section 5 relative aux « Dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation ».

Le Plan de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate n'apparait pas dans les listes, et après consultation des référents Natura 2000 pour les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales (le 04/12/2012), une position a été retenue :

Le Plan de Gestion en faveur des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate
n'est pas soumis
au régime d'évaluation des incidences.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que bien que le Plan de Gestion des Zones Humides n'ait pas les mêmes objectifs que le Docob, les documents ne sont pas amenés à être en opposition. De plus les gouvernances de ces deux démarches sont constituées de structures parfois identiques, la cohérence sera ainsi assurée.

1720ha de Zones Humides sont contenues dans les sites Natura 2000 soit **72%** de la totalité des Zones Humides identifiées sur le bassin versant.

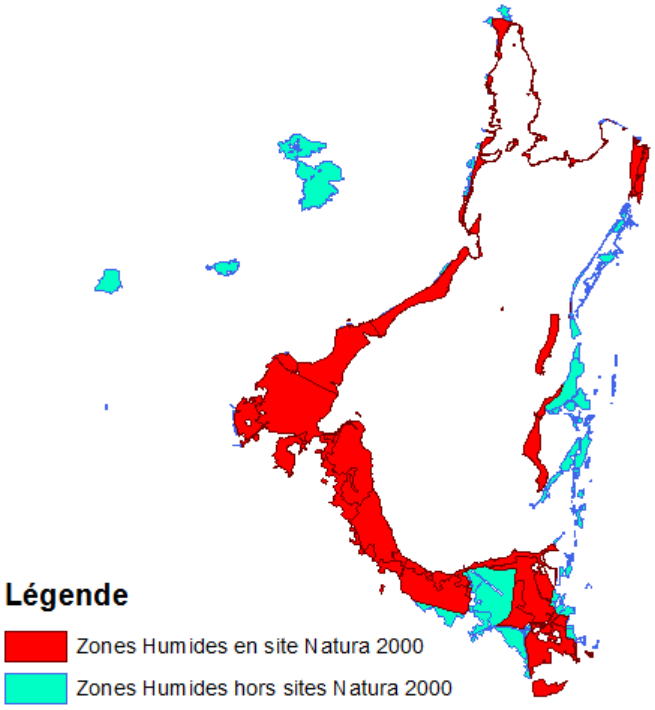


Figure 25: *Surfaces de superposition entre Zone Humide et Natura2000*

7.2 ARTICULATION ENTRE LES DEUX DEMARCHES

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Le Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

JeanAlexis NOEL - Chargé de mission Zones Humides
Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras - 11 370 LEUCATE
04.68.40.49.72 ou jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr



http://www.rivage-salses-leucate.fr

Gestion des
Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate